

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

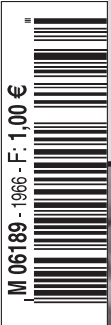
LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1966 - 7 avril 2006 - prix : 1 €

Après le 4 avril



**L'heure n'est
pas à la pause,
mais à continuer
la lutte !**



Sommaire

Le mouvement anti-CPE

- p. 4 ■ Le PS et l'emploi des jeunes
- Pour protéger les manifestants
- p. 5 ■ Chiraclowneries constitutionnelles
- Contre la précarité une lutte concernant tous les pays
- p. 6 ■ Le succès du 4 avril
- p. 7 ■ La mobilisation de la jeunesse continue

Tribune

- p. 6 ■ Maintenir, accroître la pression

Dans le monde

- p. 8/9 ■ Charles Taylor jugé par ceux qu'il a servis
- Tchad : tentative de coup d'État
- Sénégal : des femmes en lutte contre l'excision
- Mali : licenciements pour faits de grève
- Maroc : les travailleurs en lutte contre les licenciements
- p. 10 ■ Allemagne : Schröder le recyclage
- Italie : Prodi-Berlusconi le duel

Leur société

- p. 11 ■ Prix des carburants et mensonges
- Gdf : tout va bien pour le président
- p. 12 ■ La précarité à la ville de Paris
- Total : bénéfiques en hausses
- p. 13 ■ Incendie du Medef à la Rochelle : contre l'inculpation des travailleurs accusés
- Grève de la faim d'un député
- Politique anti-immigration : les pays pauvres payent
- p. 16 ■ Le meurtre de Sohane
- Le procès de Bobigny en 1972

Dans les entreprises

- Cramif : restructurations
- CMP Arles : grève
- Fusion Alcatel-Lucent
- p. 15 ■ Poste 13e : colère des facteurs
- France Télécom : restructurations permanentes
- Dunkerque : lutte des ex-dockers

Les 3, 4 et 5 juin à Presles (Val-d'Oise) La Fête de Lutte Ouvrière 2006 Alerte !

Ce numéro est daté du 7 avril et, si la Fête est dans un peu moins de deux mois, vous n'avez plus que deux semaines pour payer votre carte d'entrée **10 euros** au lieu de 15 euros à l'entrée de la fête.

Et aussi, dès que vous pourrez distraire un peu d'argent, achetez nos bons magiques que vous ne paierez aujourd'hui que 4 euros alors qu'ils vous donneront 5 euros de pouvoir d'achat dès que vous aurez franchi l'entrée de la Fête, soit une réduction de 20 % sur tout ce qui est payant à l'intérieur (sauf le tabac).

Il serait donc dommage que vous vous trouviez à court de ces bons d'achat, la Fête venue.

Alors n'attendez pas le dernier moment, ni pour votre carte ni pour vos bons d'achat, les prix de notre Fête vous seront encore plus doux, d'autant que cela ne concerne que ce qui est payant !

Mais il y a aussi tout ce qui est gratuit. Et il y aura beaucoup de choses, et d'abord les specta-



Avec les bons d'achat LO, c'est 20 % moins cher... Ce qui peut vous permettre de consommer 20 % de plus.

cles sur deux scènes.

Le programme de ces spectacles n'est pas encore définitif, mais nous pouvons déjà annoncer que la **Compagnie Jolie Môme** présentera l'un de ses spectacles le 5 juin sur le grand

podium.

Le 3 juin, toujours au grand podium, se produira **Pauline Croze**, une chanteuse dont le talent, la notoriété et le succès vont croissant : elle a été nommée aux Oscars de la

Musique et sera présente prochainement au Printemps de Bourges.

Bien sûr, nous annoncerons la totalité de notre programme dès que nous en aurons confirmation.

Pour commander votre carte d'entrée

Vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la Fête au prix de 10 euros en écrivant à :

**LUTTE OUVRIÈRE
BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**

Indiquer le nombre de cartes d'entrée demandées et joindre un chèque du montant voulu (10 euros par carte) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.

Tout savoir sur la fête sur internet

connectez-vous à :

fete.lutte-ouvriere.org

FÊTE RÉGIONALE DE LUTTE OUVRIÈRE

LIMOGES

**Dimanche 9 avril à partir de 12 heures
Salle du temps libre à Isle**

La prochaine réunion du **Cercle Léon Trotsky** portera sur :

Les anciennes « démocraties populaires » aujourd'hui

Vendredi 28 avril à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor à Paris 5^e - (Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyiste)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009185576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'heure n'est pas à la pause, mais à continuer la lutte !



La journée de grèves et de manifestations du 4 avril a remporté un incontestable succès, plus démonstratif encore que celle du 28 mars. C'est la réponse qui s'imposait après la décision de Chirac annoncée à la télévision vendredi 31 mars, de promulguer la loi contenant le Contrat Première Embauche, devenue dès lors applicable, même si Chirac a demandé aux patrons de ne pas y recourir. Chirac a refusé de retirer le CPE, retrait exigé pourtant par des millions de manifestants, soutenus par plus des trois quarts de l'opinion publique.

Chirac a affirmé qu'il tient compte « des inquiétudes qui s'expriment » et qu'il demandera au gouvernement de préparer « deux modifications de la loi sur les points qui ont fait débat ». La période d'essai pourrait être réduite de deux ans à une année. Même ainsi, le CPE resterait un contrat précaire, reconnaissant aux patrons le droit légal pendant un an de mettre à la porte le jeune embauché comme ils veulent et quand ils veulent.

Chirac a affirmé aussi que, contrairement à l'actuelle formulation, « le droit du jeune salarié de connaître les raisons » de son licenciement « sera inscrit dans la nouvelle loi ».

La belle affaire ! À supposer que le gouvernement tienne les promesses de Chirac, le jeune pourra connaître les motifs de son licenciement, mais il n'aura pas pour autant les moyens juridiques de s'y opposer, même dans la faible mesure où cela est possible pour les CDI.

Même modifié, le CPE resterait un pas de plus dans la légalisation de la précarité. Le CPE et le CNE ne sont pas améliorables. Il faut qu'ils soient retirés !

Oh, les travailleurs sont de plus en plus nombreux à vivre en situation de précarité. Précarité pour tous ceux qui sont embauchés sous l'une ou l'autre de ces nombreuses formes de contrats précaires que tous les gouvernements de gauche comme de droite se sont ingéniés à inventer en prétextant chaque fois que c'était pour créer des emplois. Précarité pour tous les contractuels, auxiliaires, vacataires et autres stagiaires employés par l'État lui-même. Précarité pour les travailleurs, de plus en plus nombreux sur les chaînes de production, pris en tant qu'intérimaires et qui ont de moins en moins de chances de décrocher un CDI. Et combien sont ceux qui doivent survivre avec des missions d'intérim occasionnelles, de quelques jours, voire de quelques heures ? Mais même la situation des travailleurs qui ont un CDI devient de plus en plus précaire car tous sont menacés par ces licenciements collectifs auxquels se livrent périodiquement les grandes entreprises, pour réduire leurs effectifs ici, pour délocaliser là, ou simplement pour faire grimper le prix de leurs actions en Bourse !

L'inacceptable dans le CNE et le CPE est que, par leur biais, le gouvernement légalise la précarité, lui donne une consécration juridique. Et si le CPE ne s'applique qu'aux jeunes de moins de 26 ans et le CNE aux salariés des petites entreprises, ils préfigurent ce que le patronat veut généraliser à tous.

Les freins légaux actuels aux licenciements ne sont pas bien puissants mais, avec la légalisation de la précarité, il n'y aura plus de frein du tout. Il ne faut pas accepter cela.

Les confédérations syndicales du monde du travail ont toutes reconnu que le CPE n'était pas négociable, qu'il fallait exi-

ger son retrait pur et simple. Elles ont maintenu cette affirmation le 5 avril. Très bien, mais alors pourquoi avoir accepté de rencontrer les présidents des groupes UMP de la Chambre des députés et du Sénat, c'est-à-dire en fait les représentants d'un gouvernement avec lequel ils ont dit ne rien avoir à négocier, et qui plus est les rencontrer en ordre dispersé, chaque confédération à son tour, alors que justement l'unité du front syndical était une caractéristique majeure du mouvement ? Pourquoi, contrairement à ce qui s'était passé au lendemain des manifestations précédentes, ne pas avoir annoncé ce que serait la prochaine étape de la lutte ? Pourquoi donner de fait au gouvernement un délai, jusqu'aux vacances parlementaires du 17 avril, pour retirer le CPE ? Pourquoi, si ce n'est parce que les directions confédérales, malgré leurs propos radicaux en apparence, sont prêtes à offrir au gouvernement, en échange de la reconnaissance de leur importance, un compromis qui lui permette de sauver la face ?

Ce faisant elles prennent le risque de démobiliser travailleurs et étudiants justement au moment où leur mobilisation était la plus forte, où les chances de faire reculer le gouvernement étaient plus grandes que jamais. Les manifestations où travailleurs, étudiants et lycéens se retrouvaient côte à côte ont contribué à structurer le mouvement. Sortir de cette voie, c'est pousser le mouvement étudiant à s'orienter vers des actions minoritaires, avec le danger de s'aliéner la sympathie d'une population qui leur était largement acquise.

Le mouvement étudiant et lycéen va continuer, de toute manière. La contestation de la classe ouvrière doit elle aussi continuer à s'exprimer. Il n'y a aucune raison d'offrir à Chirac une pause dans un mouvement qui pouvait et qui peut encore l'emporter. Il faut que tous ceux qui depuis des semaines se sont retrouvés dans des actions contre le CPE et le CNE fassent entendre leur exigence de voir la lutte se poursuivre, sans discontinuer, jusqu'au retrait total du CPE et du CNE.

Arlette LAGUILLER

Un communiqué de Lutte Ouvrière

À Paris comme dans les autres villes, la participation aux manifestations du 4 avril a été plus importante encore que le 28 mars, qui était pourtant déjà un succès.

Alors que la mobilisation des étudiants et des lycéens ne faiblit pas, un nombre plus grand de travailleurs, notamment du privé, ont participé aux cortèges.

De toute évidence, ceux qui, depuis plusieurs semaines, agissent pour que le CPE et le CNE soient retirés ne se sont pas laissés impressionner par les déclarations fumeuses de Chirac, vendredi dernier, ni par les manœuvres engagées depuis, venant de la majorité, pour trouver une « sortie de crise » sans se désavouer.

La finasserie qui consiste à proposer, au nom de la majorité du Parlement, un prétendu dialogue que les

syndicats et les organisations d'étudiants ont rejeté lorsqu'il est venu du gouvernement est ridicule. Toute la majorité parlementaire a été derrière Villepin pour tenter d'imposer le CPE et le CNE, destinés tous les deux à légaliser la précarité. L'action doit continuer jusqu'à ce que l'un comme l'autre soient retirés.

Lutte Ouvrière se félicite en particulier de la participation croissante des travailleurs au mouvement. C'est en menaçant la production et donc le profit des patrons que le mouvement se donne le maximum de chances de faire reculer le gouvernement. Il faut que le gouvernement et les patrons aient des raisons de craindre de ne pas en avoir fini avec les manifestations et les grèves !

Arlette LAGUILLER

Le 4 avril 2006

Meetings avec Arlette Laguiller

GRENOBLE

Vendredi 7 avril
à 20 heures

Alpes-Congrès

(face patinoire Pôle sud)
Arrêt tram A :
Pôle sud, Alpeexpo



RENNES

Mercredi 12 avril
à 18 h 30

Salle de la Cité

10, rue Saint-Louis
(Métro Sainte-Anne)

CLERMONT-FERRAND

Vendredi 19 mai
à 20 heures

Maison
du peuple

Place
de la Liberté

Entrée libre

• Le PS et l'emploi des jeunes :

Des propositions qui épargnent le patronat

Les dirigeants du PS ont été réveillés par la jeunesse. Les voilà contraints de préciser – mais le mot est fort – leurs propositions concernant l'emploi des jeunes. Et comme ils sont plusieurs sur la ligne de départ pour la course à l'Élysée, chacun y va de sa formule. Cela n'est pas fait pour rendre ces projets plus clairs.

François Hollande propose un « contrat sécurité formation » qu'il destine « aux 20 % de jeunes qui sont loin du marché du travail ». Cela devient pour Laurent Fabius la création « d'emplois sécurité insertion ». Selon lui, « l'entrée dans le dispositif garantira une rémunération ». Mais qu'entend-il par « rémunération » ? Pourquoi évite-t-il de parler de salaire ? Quant aux entreprises qui accueilleront ces jeunes, elles bénéficieraient d'une aide financière sous forme d'exonération de charges. C'est une vieille habitude !

Dans le même registre, Strauss-Kahn propose un « contrat de transition vers l'emploi », financé là encore par l'État, pour les jeunes peu qualifiés. Seule différence, si c'en est une : aux exonérations de charges

patronales Strauss-Kahn préfère, pour les entreprises qui accepteraient d'embaucher des jeunes, des ristournes importantes sur l'impôt sur les sociétés.

Martine Aubry défend, quant à elle, une « entrée dans la vie active », dont les initiales donnent « Eva », formule qui allouerait une indemnisation mensuelle aux chômeurs jeunes, appelée « allocation d'autonomie », dont le montant n'a pas été fixé, mais qui varierait avec l'âge du jeune et le revenu des parents : un RMI jeune, en quelque sorte, bien que l'ancienne ministre du Travail de Jospin récuse ce terme. De plus, le jeune ainsi assisté aurait des « devoirs » lui imposant de suivre une formation, de rechercher une insertion. Mais cette bonne fée socialiste

n'indique pas comment imposer aux patrons d'embaucher, s'ils n'en éprouvent pas le besoin et s'ils n'y trouvent pas d'intérêt.

Ségolène Royal se déclare favorable à des « emplois-tremplin ».

Reconnaissons à ces prétendants socialistes de l'imagination verbale, même si au bout du compte elle se réduit grosso modo à une même recette. Hollande déclare que, « pour créer des emplois, il faut l'activité économique la plus forte ». Pour Aubry, « le préalable, c'est de créer les conditions d'une croissance créatrice d'emplois ». Et quand ils parlent de contrats pour des jeunes non qualifiés, il s'agit de contrats particuliers, qui n'impliquent ni un vrai salaire, ni une embauche avec un véritable CDI.

Pour inventer des formules de contrats précaires, les dirigeants du PS en connaissent un rayon. La liste est longue de ceux qu'ils ont mis en place, contrats aidés qui ne donnaient

ni un vrai travail, ni un vrai salaire. Mais pour obliger à embaucher vraiment avec des contrats stables et des salaires corrects, il faudrait qu'ils aient la volonté de s'en prendre au patronat, à ses intérêts et à ses profits, c'est-à-dire qu'ils aient le souci de défendre véritablement les intérêts du monde du travail, qui comprend les sans-emploi comme ceux qu'épuisent des horaires démentés, des cadences trop élevées, des charges de travail trop lourdes, et

qui aspirent à voir leurs entreprises embaucher.

Attendre des dirigeants socialistes qu'ils osent s'attaquer demain au « mur d'argent », au pouvoir des financiers et des gros actionnaires, ce serait se leurrer. Car ce qui est remarquable aujourd'hui, c'est que ces dirigeants, dans leur diversité, n'essayent même pas de faire croire qu'ils le feront.

Michel ROCCO

Le PS contre le CNE...

François Hollande a annoncé que le PS allait déposer un projet de loi demandant l'abrogation du CPE, mais aussi du CNE, ce contrat nouvelles embauches qui, lui, concerne les embauches dans les entreprises de moins de vingt salariés, sans limite d'âge, en prévoyant comme pour le CPE la possibilité de

licencier sans explication pendant deux ans. Cette mesure avait été décidée en août 2005 par une ordonnance du gouvernement Villepin.

De la part du PS, ce n'est rien qu'un geste, mais il est bien tardif.

Jean-Pierre VIAL

• Pour protéger les manifestations

Ce n'est pas sur la police qu'il faut compter

Depuis le début du mouvement pour le retrait du CPE la police et les CRS ont procédé, à Paris, à l'arrestation de 1 052 personnes, dont 590 ont fait l'objet de poursuites et 226 ont été jugées. À l'échelle du pays il y aurait eu déjà près de 2 600 interpellations. Le gouvernement justifie ces condamnations par les violences qui ont marqué les manifestations, et notamment par la nécessité de réprimer l'action des « casseurs ».

Que la présence de ceux-ci soit un problème, tous les manifestants le savent. Bien des jeunes manifestants ont été attaqués par des groupes de voyous, organisés visiblement pour cela, par exemple fondant sur un manifestant pour lui voler son portable, éventuellement le tabasser, en se mettant à plusieurs sur des isolés jetés à terre. Face à cela certains peuvent voir d'un bon œil l'intervention des CRS ou des policiers en civil et ont pu même se plaindre que parfois les forces de police ne soient pas intervenues plus systématiquement.

Heureusement cela n'a pas dissuadé jusqu'à présent les jeunes de manifester. Mais peut-on s'en remettre à la seule police pour protéger un cortège de manifestants ? Si celle-ci intervient, elle ne fait pas toujours le détail, on l'a vu. Les policiers ne sont guère préparés, ni soucieux de faire la distinction entre manifestants et « casseurs », même si leur ministre Sarkozy dit de le faire. Bien souvent pour les CRS tout ce qu'il y a en

face d'eux doit être matraqué, comme le montre l'exemple du manifestant postier du syndicat SUD Télécoms, piétiné place de la Nation le 18 mars et tombé dans le coma.

Et ce qui est vrai pour la police l'est tout autant pour la justice qui – en utilisant la pro-

cedure de « comparution immédiate » qui permet de juger un prévenu 48 heures après son interpellation – a distribué des peines de prison à des centaines de jeunes interpellés par les CRS. Ainsi, un jeune de 24 ans a écopé de deux mois de prison ferme car, le 28 mars, il aurait insulté des CRS qui disent l'avoir vu leur lancer une canette. Un autre, arrêté le soir de la manifestation qui a suivi le 30 mars le discours de Chirac, a écopé de deux mois avec sursis et 80 heures de travaux d'intérêt général, alors que le procureur

avait demandé un mois de prison ferme. Un CRS dit l'avoir vu lancer une canette vers la police, une canette qui n'a pas atteint son objectif et n'a blessé personne...

De la part de certains juges et policiers, il y a sans doute une assimilation volontaire entre manifestants et violence, assimilation qui correspond aussi à un calcul politique des gouvernants. Mais, calcul politique ou pas, le résultat est le même. Compter sur la police pour empêcher les « casseurs » d'agir contre les manifestants, et sur la

justice pour les condamner, c'est prendre le risque de voir manifestants et casseurs se retrouver dans les mêmes cellules et sur les mêmes bancs des tribunaux.

La seule façon de l'éviter, c'est que les manifestants protègent eux-mêmes leurs cortèges. Ils ne devraient rien avoir à craindre, alors qu'ils sont des dizaines de milliers, pour se défendre contre les agissements de voyous qui ne sont tout au plus que quelques centaines. Ils doivent pouvoir compter sur leur nombre et leur organisation. Un service d'ordre efficace est capable de protéger un cortège, et y compris de prévoir des groupes mobiles pouvant intervenir rapidement contre ceux qui s'en prennent aux manifestants.

Alors, que ce soient des jeunes en lutte ou des travailleurs en grève, pour se protéger des violences extérieures, il faut s'organiser. C'est indispensable car on ne peut laisser l'action de quelques-uns risquer de décourager les manifestants, alors que, le mouvement contre le CPE le montre, ces manifestations qui ont rassemblé des centaines de milliers de personnes dans tout le pays ont commencé à faire reculer le gouvernement.

Cédric DUVAL



À Paris, les CRS en-tête, les manifestants derrière !

Chiraclowneries constitutionnelles

Dans son intervention télévisée du 31 mars, Chirac a théâtralement annoncé qu'il promulguait la loi dite « pour l'égalité des chances » instaurant le CPE. Mais il a aussitôt ajouté qu'il « invitait le gouvernement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'en pratique aucun contrat ne puisse être signé sans intégrer pleinement l'ensemble des modifications » que devra introduire une loi que la majorité des députés, c'est-à-dire ceux de l'UMP, sont chargés d'élaborer et de voter. C'est une façon de transférer le dossier du CPE des mains de Villepin dans celles de Sarkozy, qui préside cette UMP.

tuelle qu'on nous le dit.

Pour commencer, n'est-il pas paradoxal d'intituler « loi pour l'égalité des chances » une loi qui renforce l'inégalité ? Ou encore d'entendre des élus se prétendre les représentants du peuple, alors qu'une bonne partie de ce « peuple » est dans la rue, toutes générations confondues, à clamer son désaveu de ce qu'ils ont décidé ? À cette occasion, est-il nécessaire de rappeler qu'il faut bien plus d'énergie, de détermination et de courage pour manifester dans la rue, pour choisir de perdre 60, 80 euros, voire plus, en faisant une journée de grève, que pour aller déposer un bulletin



« Surréaliste », dans l'urne un dimanche ? « ubuesque », les qualificatifs ont fleuri dans la foulée de cette allocution chiraquienne, qui prétendait avaliser une loi pour demander dans un même mouvement qu'on ne l'applique pas.

D'éminents juristes se sont aussitôt querellés pour savoir si cette attitude « inédite » était constitutionnelle ou si elle ne l'était pas. Il est vrai que la prise de position du président de la République, destinée, nous avait-on dit, à clarifier la situation, ne brille pas par sa limpidité, c'est le moins que l'on puisse dire. Mais si la situation dans laquelle se sont mis le gouvernement et Chirac les oblige à ces contorsions d'équilibristes, elle n'est pas si inhabi-

Une démarche qui consiste à choisir pour cinq ans, selon des règles qui faussent d'emblée la représentation, ceux qui ensuite vont se prétendre les représentants de la majorité, mais qui ne représentent en réalité qu'une minorité des électeurs et une proportion encore moins importante de ce peuple dont ils se disent les élus.

La posture prise par Chirac est effectivement d'un ridicule achevé mais, au-delà, ce sont toutes les institutions qui prétendent incarner un système « représentatif », autoproclamé « démocratique », qui apparaissent caricaturales et très loin de la réalité.

Jean-Pierre VIAL

• Contre la précarité

Une lutte qui concerne tous les pays



Contre la précarité, ça se dit dans toutes les langues.

On entend chaque jour dans les médias des partisans du CPE et de l'augmentation de la flexibilité du travail affirmer que la France serait un pays « archaïque », où il existerait encore un droit du travail contraignant pour les patrons, et cela parce qu'il serait impossible d'y faire quelque « réforme » que ce soit.

Dans leur bouche, « réforme du droit du travail » signifie « possibilité illimitée de licenciement », comme « réforme du système des retraites » signifiait « augmentation de la durée de cotisation pour les salariés et baisse des pensions pour les retraités ».

En Grande-Bretagne, en Allemagne, et ailleurs...

Les mêmes font mine de s'étonner du fait que les jeunes et les travailleurs protestent contre la légalisation de la précarité, alors que, d'après eux, partout ailleurs les salariés auraient depuis longtemps accepté ce genre de « réformes ». Mais c'est un mensonge éhonté. En Grande-Bretagne, mardi 28 mars, un million et demi de travailleurs des services publics étaient en grève contre une « réforme » s'attaquant à leur système de retraite. Depuis plusieurs semaines, des salariés allemands se battent contre une « réforme » qui ferait passer leur temps de travail de 38 h 30 à 40 heures par semaine. Les confédérations syndicales du Suède et d'Espagne elles-mêmes disent que, si leurs gouvernements respectifs essayaient de faire passer un contrat du type du CPE, elles auraient la même attitude que les syndicats français.

Le droit absolu de licenciement pendant deux ans, tel qu'il est inclus dans le CPE, est heureusement encore loin d'être le cas général dans les pays déve-

loppés. L'ignorant, ou faisant semblant de l'ignorer, un présentateur du journal de TF 1 a même affirmé sans frémir que le CPE existait en Allemagne sans que cela pose de problème particulier. Or, s'il existe bien en Allemagne un projet de faire passer la période d'essai de six mois à deux ans, Angela Merkel elle-même a déclaré qu'il valait mieux attendre, avant de le mettre en application, de voir si en France Villepin parvenait à ses fins.

Ce qui est vrai en revanche c'est que, dans tous les pays, les travailleurs subissent des attaques sur tous les aspects de leurs conditions de vie et de travail. Dans les pays, comme la France, où l'histoire a fait que certains droits des travailleurs sont écrits dans des lois, les attaques passent nécessairement par des « réformes » de ces lois. Dans les pays où de toute façon aucune loi ne protège les salariés, ce genre de « réforme » n'a pas lieu d'être. Mais, dans tous les cas, la situation des travailleurs se dégrade. Par exemple la proportion de travailleurs pauvres, c'est-à-dire vivant en dessous du seuil de pauvreté tout en ayant un emploi, augmente dans tous les pays développés, de même que la proportion de travailleurs ayant des contrats précaires. La précarisation de plus en plus grande du travail et la légalisation de cette précarité par le biais de contrats tels que le CPE font partie de cette offensive patronale continue.

L'indice de l'OCDE

L'OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques, organisme tout à fait officiel et tout à fait patronal, a même inventé un indice de protection des emplois (moins le travail est « protégé », plus il est précaire), comme il y a un indice de protection des crèmes solaires. Selon elle, les USA et la Grande-

Bretagne ont un indice très faible et le Portugal a l'indice le plus élevé. L'indice prend en compte la réglementation des formes d'emploi temporaire, les obligations applicables aux licenciements collectifs, la protection des emplois permanents contre les licenciements. Quand les patrons peuvent embaucher et licencier qui et quand ils veulent, individuellement ou collectivement, sans formalités juridiques, sans préavis et sans indemnités, l'indice est de zéro. Aux USA il est de 0,6 ; en France il est de 3 (notation de 2003). Et l'OCDE note « une certaine convergence entre les pays depuis vingt ans », convergence vers le bas, bien entendu.

Mais le fait que la situation des travailleurs se soit dégradée partout ne prouve pas que partout les travailleurs ont accepté cette dégradation sans se battre, et encore moins qu'ils l'ont approuvée. Elle ne prouve évidemment pas non plus que cette dégradation est obligatoire et inscrite dans les lois de la nature, comme la gravitation universelle. Cela prouve simplement que le rapport des forces a été favorable au patronat. Mais il peut aussi se renverser.

Une partie de la presse a rapporté que les gouvernements européens auraient été « excédés » par la lutte anti-CPE en France, son prétendu « archaïsme » et le fait qu'il n'y aurait qu'en France que la précarisation rencontrerait de telles résistances. Mais c'est faux. En réalité, les gouvernements sont surtout inquiets. Car ils savent bien que dans tous les pays les travailleurs cherchent à s'opposer aux attaques qui les visent. Ils savent aussi très bien que la lutte peut rapidement devenir contagieuse d'un pays à l'autre. Et c'est bien précisément ce qu'il faut souhaiter.

Paul GALOIS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Maintenir, accroître encore la pression

Eh bien non. Pas d'essoufflement. La nouvelle mobilisation du 4 avril contre le CPE a une fois de plus dépassé toutes les attentes. Au moins autant, sinon plus d'étudiants, de lycéens et de salariés dans la rue que le mardi précédent. Moins de grévistes que la semaine passée, comme ont dit les médias ? Peut-être, peut-être pas. Certains n'ont pas refait grève, mais d'autres se sont mis en grève pour la première fois. En tout cas, grévistes déclarés ou pas, les salariés étaient massivement au rendez-vous aux côtés des jeunes. Ce qui signifie une extension du mouvement qui n'a pas forcément atteint son point culminant.

Côté gouvernement, Sarkozy a pris la place de Villepin et invite les syndicats à la négociation sans plus faire du « retrait » « un tabou ». Pour l'heure, le langage des confédérations syndicales reste ferme : pas question de négocier sans retrait du CPE. Mais les étudiants et avec eux beaucoup de manifestants ont été clairs : ils veulent non seulement le retrait du CPE, mais le retrait de toute la loi sur « l'égalité des chances » (qui porte bien d'autres infamies comme l'apprentissage à 14 ans et le travail de nuit dès 15 ans) et celui du CNE que le gouvernement avait fait passer en catimini l'été dernier. Eh oui, le CPE, c'est la mesure scélérate de trop qui a fait déborder la colère contre la précarité et tout son cortège d'arbitraire patronal et de surexploitation qui pèse sur la jeunesse comme sur l'ensemble des salariés.

Autant dire que si trois millions de personnes se retrouvent dans la rue à une semaine de distance, suite à deux mois de mobilisation sans faille de la jeunesse, ce n'est pas pour se contenter de simples aménagements de ladite loi, ni de reculs de forme de la part du gouvernement. Dans l'épreuve de force engagée, c'est le gouvernement qui se trouve aujourd'hui en très mauvaise posture. À remarquer que le patronat, il y a peu si arrogant, se montre aujourd'hui d'une remarquable prudence. Comme quoi, quand le rapport des forces change, les craintes aussi changent de camp.

Cette fois, en 2006, on a assisté à quelque chose de plus que les mobilisations des années précédentes qui s'étaient soldées par des échecs : la protestation n'est pas restée cantonnée à une catégorie de la jeunesse ou des salariés. Elle s'est étendue, progressivement d'abord, d'une minorité d'étudiants à la majorité, puis des étudiants aux lycéens et même aux collégiens ; puis aux salariés lors des trois dernières grandes manifestations. À noter que cette extension de la mobilisation a procédé d'une volonté conscience de la jeunesse étudiante au sein de ses coordinations, lesquelles, au fil des semaines, ont gagné de plus en plus de représentativité, d'audience et d'efficacité. Et cette détermination, mais aussi cette volonté de s'adresser directement aux travailleurs et à leurs organisations, a manifestement porté ses fruits. À chaque fois, cela a permis d'élargir et de faire monter d'un cran la mobilisation.

Bien entendu, le gouvernement et le patronat espèrent encore s'en tirer sans trop de dommages en cédant juste ce qu'il faut pour que « tout rentre dans l'ordre ». Eh

bien, justement non. La crise sociale, la mobilisation toujours croissante du monde du travail, c'est le seul moyen de faire sérieusement reculer le gouvernement comme le patronat sur les revendications fondamentales des travailleurs. Et pour que les confédérations syndicales qui vont sans doute s'engager dans les négociations restent fermes, restent en phase avec les trois millions qui sont une fois de plus descendus dans la rue et tous ceux, bien plus nombreux encore, qui les soutiennent et les approuvent, il faut maintenir et renforcer encore la pression.

Manifestement, la jeunesse étudiante y est prête. Même en dépit des vacances scolaires (les précédentes de février ne l'avaient pas démobilisée, mais au contraire avaient permis d'étendre et renforcer le mouvement).

La coordination nationale des étudiants du week-end dernier, avait appelé les salariés à la grève générale reconductible pour le 4 avril en ces termes :

« (...) nous appelons à la grève générale reconductible dès le 4 Avril. Nous sommes conscients des difficultés pour la construire. Le mouvement étudiant n'est pas parti d'un seul coup : ce sont d'abord les étudiants de Rennes qui ont fait le pari que leur grève ferait tâche d'huile et qui ont bloqué leur université, seuls pendant une semaine. Il en ira de même chez les salariés. (...)

Nous nous engageons à soutenir le mouvement des salariés. (...) Parce que la précarité ce n'est pas seulement le CPE ou le CNE, nous nous engageons à soutenir toutes les revendications qui seront définies par les salariés en lutte, comme l'augmentation des salaires et la requalification en CDI de tous les emplois précaires par exemple. (...) Pendant les vacances de Pâques, comme pendant les vacances de février, nous maintiendrons la grève et le blocage actif des universités et lycées. Samedi 8 avril, nous appelons les organisations syndicales à coorganiser des manifestations de salariés, chômeurs, précaires, lycéens et étudiants. Le mardi 11 avril, nous proposons à tous les grévistes salariés, lycéens et étudiants ainsi qu'à toute la population de manifester simultanément dans toutes les villes de France (...).

Pour l'heure, les étudiants, mobilisés depuis deux mois, se sont fixés des objectifs qui anticipent quelque peu le degré de mobilisation des travailleurs, qui ne se sont pas mis en grève reconductible mardi 4 avril, mais qui ont néanmoins répondu présents massivement dans les manifestations, et toujours accueilli chaleureusement les étudiants et lycéens venus les rencontrer dans les entreprises ou dans les gares. Mais les étudiants ont raison en affirmant que le combat des salariés est le leur, et les travailleurs ont compris que la lutte de la jeunesse est fondamentalement la leur. Le *Tous ensemble* a sérieusement commencé les mardis 28 mars et 4 avril. Ce n'est surtout pas le moment de lâcher prise. Aux travailleurs de s'engouffrer résolument dans la voie ouverte par la jeunesse, dans la contre-offensive du monde du travail. Dans ce cas, le gouvernement et le patronat n'auront encore rien vu.

Huguette CHEVIREAU

Convergences Révolutionnaires n° 44 (mars-avril 2006)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : L'immigration cible des démagogues.

Articles : Les jeunes plus les salariés... tout est possible – CNE, CPE... bientôt tous précaires – L'école au kärcher – Belgique : L'asile garanti... pour les capitalistes français – Allemagne : Les grèves – Espagne : Deux ans de gauche au pouvoir.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Le mouvement anti-CPE

Le succès du 4 avril

Les manifestations du mardi 4 avril ont été un nouveau succès, aussi important, voire plus, que le 28 mars. Dans des villes comme Nantes, Marseille, Reims et ailleurs les cortèges s'étaient encore renforcés.

Dans l'Est aussi, à Belfort, Besançon ou encore à Vesoul, les manifestants ont été encore plus nombreux que le 28 mars. Aux lycéens et aux étudiants toujours aussi dynamiques se sont joints de nombreux travailleurs, comme ceux de l'Alstom. Ceux de petites entreprises manifestaient pour la première fois. En Lorraine, à Metz et à Nancy les manifestations ont rassemblé plus de monde que le 28 mars et des travailleurs de petites entreprises étaient là aussi pour la première fois dans la rue.

À Clermont-Ferrand, la manifestation a regroupé des salariés du public et du privé : CHU, La Montagne, l'AIA,

Michelin, etc. Dans les transports publics, aucun bus ne circulait le matin, la grève ayant été très suivie.

À Tours, le cortège était marqué par la présence encore plus importante de lycéens auxquels se sont joints des salariés qui n'avaient pas encore manifesté venant de grosses entreprises comme Carrefour, l'INRA, l'Inspection du travail, ou de plus petites.

Comme le montrent toutes nos correspondances, partout c'est le nombre de manifestants et la composition des cortèges du 4 avril qui frappent, les jeunes ayant eu le souci de s'adresser aux salariés pour qu'il y ait encore plus de monde dans les rues et ceux-ci ayant répondu présent. Et ils ont eu bien raison, car c'est le succès de ces journées d'action qui a obligé le gouvernement à commencer à reculer.

• Lyon

À Lyon, l'annonce par Chirac de la promulgation de la loi n'a fait que renforcer la détermination des opposants au CPE. Le 4 avril, jeunes et salariés se sont retrouvés aussi nombreux que le 28 mars dans la rue, près de 45 000 suivant les organisateurs.

À la Fac de Lyon II, la plus mobilisée, la grève et le blocage avaient été revotés en fin de semaine, jusqu'au mercredi 5, par des AG de 1000 étudiants sur les deux sites. La tentative de déblocage par les étudiants qui y sont opposés, largement médiatisée par la télévision, a été un échec.

Une partie des étudiants, comprenant que, pour faire céder Chirac et Sarkozy, il fallait entraîner les salariés dans la lutte, sont allés directement s'adresser aux travailleurs. Des groupes de plusieurs dizaines sont allés devant des entreprises comme Fagor-Brandt, la Recette Principale de la Poste, Bosch, le Vinatier, Renault-Trucks... Chaque fois, les travailleurs les ont accueillis chaleureusement car, comme le disait une déléguée CGT de Renault-Trucks au micro de France 3 : « La précarité, on connaît, ici il y a des centaines d'intérimaires ». D'autres interventions devant les entreprises sont prévues pour les jours suivants car le but, c'est toujours l'abrogation du CPE et de toute la loi « pour l'égalité des chances ».

• Toulouse

À Toulouse, deux des trois universités (Sciences et Lettres) sont maintenant bloquées depuis plus de six semaines et les assemblées générales votent toujours aussi massivement grève et blocage.

Au Mirail (fac de Lettres), un comité « antiblocage » intervient systématiquement à chaque assemblée mais ne recueille pas plus d'une trentaine de voix sur un millier d'étudiants. Un gréviste signalait être allé par curiosité sur le site des « antiblocageurs » et après avoir tapé sur un des liens s'être retrouvé sur le site de l'UMP, ça la fiche mal pour ceux qui revendiquent leur neutralité politique...

Les IUT du campus de sciences sont

bloqués depuis trois semaines et la plupart des lycées connaissent des blocages et depuis cette semaine des occupations. Le mouvement ne faiblit donc pas comme en témoignent les chiffres de la manifestation du 4 avril : entre 45 000 et 90 000 – soit de toute façon 15 % de plus que la semaine précédente.

Pour les étudiants, la volonté de s'adresser aux travailleurs est bien présente. Un calendrier propose quotidiennement des actions en vue de s'adresser aux salariés des principales entreprises et des zones industrielles. Des équipes sont déjà intervenues devant des grosses entreprises de la ville. Comme devant Motorola, ou devant Airbus où là, les étudiants étaient près de 200.

• Le Havre

Au Havre, la manifestation du 4 avril a rassemblé autant de monde que celle du 28 mars. Mais entre-temps Chirac avait promulgué sa loi et les manifestants mettaient un point d'honneur à bien montrer qu'ils étaient toujours là pour le retrait total du CPE-CNE. Les étudiants avaient voté la veille une quatrième semaine de blocage et de grève à une majorité encore plus forte. Plus d'enseignants que le 28 avaient fait le déplacement depuis des petites villes éloignées du Havre et beaucoup sortaient les banderoles de leurs établissements. Il y avait au moins autant de délégations des entreprises que la semaine précédente, et au port, les travailleurs n'étaient plus en débrayage de 4 heures mais en grève de 24 heures. Bien des manifestants et des grévistes nouveaux se sont joints à la protestation car l'idée que l'on peut faire céder le gouvernement gagne du terrain.

• Rouen

À Rouen le 4 avril a autant mobilisé que le 28 mars. Comme ailleurs, les plus mobilisés jusque-là ont été passablement choqués par la promulgation de la loi, et, à voir les jeunes continuer la lutte et le gouvernement s'entêter, d'autres se convainquent qu'il serait temps de s'y mettre aussi pour faire reculer ce énième projet de précarité appelé « égalité des chances ».

La mobilisation de la jeunesse continue

La jeunesse étudiante et lycéenne reste la force motrice du mouvement contre le CPE et le CNE et partout, les lycéens et les étudiants formaient une partie importante des manifestants, souvent la moitié ou plus.

Dans l'ensemble, la mobilisation des lycéens et des étudiants se maintient à un niveau élevé. Ni la décision du Conseil constitutionnel, ni l'embrouille de Chirac, ni la durée du conflit n'ont altéré leur détermination. Les rododromes de De Robien, qui pensait sans doute parler à des gamins en intimant aux jeunes de « retourner travailler », n'ont guère eu plus d'effet. Le ministre a demandé aux recteurs d'utiliser tous les moyens pour mettre fin aux blocages. Dans certains cas, la police a chassé certains grévistes qui bloquaient l'accès aux lycées, mais ceux-ci étaient souvent de nouveau bloqués quelques heures plus tard ou le lendemain.

Afin de mettre fin aux blocages, les proviseurs des lycées et les présidents des universités ont multiplié les référendums à bulletins secrets. Ces consultations sont bien sûr des pièges, dont l'objectif est d'utiliser la prétendue légitimité d'un tel vote pour tenter de démontrer que les grévistes seraient mino-

ritaires. Mais dans un grand nombre de cas, les résultats donnent non seulement une majorité écrasante contre le CPE, mais également une majorité pour la grève et le blocage. Par exemple, au Havre, un référendum organisé par le président (opposé à la grève) s'est traduit par une majorité de 85 % des votants contre le CPE et de 56 % pour le blocage de l'université. Et on pourrait multiplier les exemples.

Les assemblées générales qui ont lieu une à trois fois par semaine restent fournies : 800 personnes à la faculté de Villeta- neuse, 700 à celle de Jussieu, 300 à Censier, 1 000 à Marne-la- Vallée mais surtout en province, avec par exemple 5 000 à Rennes. Et de nombreux autres étudiants, qui n'y assistent pas, participent aux manifestations centrales.

Les discours sur les risques que représenterait la poursuite de la lutte pour les examens et la validation des études n'ont pas eu plus d'effet ils devraient plutôt être adressés à Chirac et Villepin, les responsables de la situation actuelle ! Les tentatives, largement médiatisées, des « antibloqueurs », n'ont pas été plus efficaces. Ceux-ci, loin d'être apolitiques, sont souvent des militants de droite et

d'extrême droite, dont les effectifs ne dépassent pas quelques dizaines.

Un certain nombre d'étudiants mobilisés sont convaincus de l'opportunité d'actions dites « radicales ». Il s'agit en général d'aller bloquer les voies

éviter les initiatives qui risquent de gêner des travailleurs au lieu de viser à les entraîner et qui se substituent à des manifestations importantes qui ont un réel impact sur le pouvoir mais aussi sur l'ensemble de la population.

D'ailleurs, un peu partout,

de Jussieu à la Sécurité sociale, etc.

Les discussions sur la suite du mouvement sont fournies et chaleureuses et de nombreuses assemblées générales devaient avoir lieu au lendemain de la manifestation du 4 avril. Mais



de chemin de fer, les axes routiers, voire les aéroports. En apparence plus « dures », ces actions, auxquelles quelques milliers d'étudiants ont participé jeudi 30 mars, et qui devaient être renouvelées jeudi 6 avril, n'aident en fait guère le mouvement. En effet, la mobilisation contre le CPE est approuvée majoritairement dans le pays et entourée d'un courant de sympathie. Il faut

étudiants et lycéens ont multiplié les actions en direction de la population, notamment des salariés : en région parisienne, 50 étudiants de Saint-Denis et de Censier sont ainsi allés à la porte de l'usine Citroën de Saint-Ouen, ceux de la Sorbonne sont allés à l'hôpital Beaujon, ceux de Nanterre à Peugeot-Poissy, dans les bureaux de poste des Hauts-de-Seine et à Renault-Rueil, ceux

ni les contorsions de Chirac et du gouvernement, ni la fatigue après plusieurs semaines de lutte, ni la perspective des vacances scolaires et universitaires (qui commencent le 8 avril en Ile-de-France et en Aquitaine) ne découragent les jeunes en lutte contre la précarité légalisée que représentent le CPE et le CNE.

Michel BONDELET

• Bordeaux

Le 4 avril à Bordeaux, la mobilisation a été encore plus grande que le 28 mars : entre 45 000 et 115 000 soit, quelle que soit la source, des milliers de manifestants en plus. En tête se trouvaient les étudiants et les lycéens en rangs toujours aussi serrés. Les cortèges des entreprises étaient fournis. Les travailleurs notamment de Dassault, de Ford, de La Poste étaient en nombre. La manifestation a fait pendant plus de trois heures le tour complet de la ville.

Sur le campus, dans les trois principales universités, les assemblées générales qui ont suivi la journée du 28 mars furent les plus nombreuses depuis le début du mouvement. Elles ont toutes reconduit la grève et le blocage. Et pour préparer la journée du 4 avril, des étudiants par groupe de dix à vingt se sont adressés aux travailleurs des entreprises : ils sont allés devant la Sogerma, devant l'AIA, la Snecma, Cofinoga. L'accueil a été à chaque fois des plus chaleureux et solidaire. Ils sont aussi allés dans les lycées, ainsi que dans les rues commerçantes. Et lundi 3 avril, à près

d'une quarantaine, ils ont investi la grande zone industrielle de Mérignac (Dassault, Thalès, Snecma) en y distribuant en grand nombre des tracts d'appels à la manifestation.

• Caen

À Caen, le mouvement commencé il y a un mois au grand campus du centre ville, rejoint par les autres campus puis les lycées une semaine après, se poursuit. Après la manifestation du 28 mars, plus importante que toutes les manifestations des dix dernières années, les étudiants et lycéens ont continué les actions, blocages du périphérique ou d'autres routes, occupations de services comme l'AFPA, mais aussi quelques initiatives en direction des salariés, sur une zone industrielle ou devant un des hôpitaux. Les quelques coups des opposants aux blocages, qui ont manifesté et même attaqué à quelques dizaines les bloqueurs jeudi 30 mars, même s'ils ont été commentés dans la presse, ont surtout montré leur isolement.

Le 4 avril a été un succès du même ordre que le 28 mars, de 17 000 à 40 000 personnes suivant les sources, avec de gros

cortèges de salariés, et beaucoup de lycéens. La manifestation s'est terminée par une assemblée générale de ville en plein air où tout le monde se disait qu'on n'allait pas en rester là.

• Le Mans

Au Mans, certains lycées n'ont pas repris le travail depuis presque trois semaines, d'autres ne reprennent qu'entre les temps forts. Les « blocages » des lycées sont bien souvent formels, les lycéens ne vont de toutes façons pas en cours, par contre ils sont bien présents aux manifestations.

Les lycées du reste de la Sarthe, La Ferté-Bernard, Château du Loir, La Flèche ou Mamers, sont aussi touchés par la grève les jours forts. Tous les jeunes se sentent concernés et dans les manifestations, on voit aussi bien des lycéens des lycées classiques et professionnels, des apprentis, des étudiants, des élèves infirmiers, et des jeunes travailleurs, parfois même intérimaires en grève pour l'occasion.

Vendredi 31 mars, après l'allocution de Chirac, une manifestation impromptue de nuit a déjà réuni entre 500 et un millier de personnes. Mais la

manifestation du 4 avril a été encore un succès, plus importante encore que toutes celles des dernières semaines avec au moins 30 000 personnes. Le cortège de la CGT était impressionnant avec beaucoup de travailleurs. Les grosses entreprises comme Renault Le Mans avaient appelé à un débrayage minimum de trois heures. Mais le plus impressionnant était surtout le cortège des jeunes, une véritable déferlante qui grossissait à mesure qu'il avançait.

On peut dire que la déclaration de Chirac a convaincu tout le monde... de continuer la lutte.

• Martinique

Le mardi 4 avril, à Fort-de-France, lycéens, étudiants et organisations syndicales de salariés s'étaient à nouveau donné rendez-vous pour manifester contre le CPE. Les lycéens et étudiants sont arrivés, banderoles et pancartes en tête des lycées de Fort-de-France, mais aussi du Marin, du François ou du Robert.

Dès 8 heures du matin plusieurs centaines de travailleurs étaient regroupés. Ils ont défilé derrière les banderoles de la CDMT, de la CGTM, de la

CGTM-FSM, de la FSU, de l'UNSA ou de FO. Plus de 600 personnes ont battu le macadam, multipliant les prises de paroles, distribuant de nombreux tracts à la population qui se montrait le plus souvent favorable. Les manifestants présents à la maison des syndicats ont décidé de poursuivre leur mobilisation jusqu'au retrait du CPE.

• Guadeloupe

La manifestation du 4 avril à Pointe-à-Pitre, a rassemblé autant que la dernière fois, c'est-à-dire 1 200 personnes. Il y avait moins de lycéens mais plus de lycées étaient représentés. Les militants syndicaux étaient un peu plus nombreux. Un meeting s'est déroulé où de nombreux lycéens et étudiants ont pris la parole, puis la FSU, la CGTG, ATTAC, les Verts, le PC et Combat Ouvrier a clôturé. Tous étaient d'accord pour se retrouver dans la zone ouvrière de Jarry, jeudi 6 avril, pour aller discuter avec les travailleurs et aller manifester devant le Medef.

Correspondant CO

• Afrique de l'Ouest

Charles Taylor jugé par ceux qu'il a servis

Le gouvernement du Nigeria a finalement donné suite à la demande d'extradition de l'ex-président du Liberia Charles Taylor, demande formulée par la nouvelle présidente de ce pays, Ellen Jonhson-Sirleaf.

Chassé de la capitale Monrovia et du pouvoir en août 2003, l'ex-dictateur libérien vivait depuis en exil dans le sud du Nigeria, suite à un accord international conclu sous l'égide de l'ONU et prétendant mettre fin à la guerre civile dans la région.

En fait, depuis juin 2003, Taylor est inculpé par le Tribunal spécial pour le Sierra Leone (TSSL) de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ainsi que de viols, de meurtres, d'enrôlement forcé d'enfants soldats et de pillages. Ces accusations reposent notamment sur son rôle dans les atrocités commises par le Front révolutionnaire uni (RUF). Ce mouvement, que Taylor a financé et armé en échange de diamants récoltés dans les mines de Sierra Leone, s'est illustré durant la guerre civile sierra-léonaise, qui dura jusqu'en 2001, par une vague d'actes de terreur, d'assassinats et de mutilations de milliers de personnes.

Les grandes puissances, et plus particulièrement les dirigeants américains, semblent avoir fait pression sur les gouvernements libérien et nigérian

pour amener Taylor à comparaître devant les juges du TSSL, alors qu'elles ont leur part de responsabilité dans l'ascension et le maintien au pouvoir de Taylor.

Historiquement, le Liberia appartient à la zone d'influence américaine puisque ce petit État fut fondé au début du 19^e siècle par des sociétés philanthropiques américaines qui voulaient favoriser le retour d'esclaves affranchis en Afrique. Cette opération fut l'occasion pour les États-Unis de s'implanter et de participer au pillage de ce pays et de l'Afrique. Depuis, toutes les ressources du Liberia – hévéas et minerais de fer notamment – sont exploitées par de grands trusts américains, comme Firestone qui posséda jusqu'à 400 000 hectares destinés à la production de caoutchouc.

Lorsque fin 1989 Taylor déclencha la guérilla qui devait renverser le régime impopulaire de Samuel Doe, soutenu par les USA, il trouva un certain appui dans la population libérienne, mais il bénéficia surtout de l'aide logistique de la Guinée et de la Côte-d'Ivoire voisines. Cette aide, il ne pouvait l'obtenir sans l'aval de la France, trop contente de pouvoir pénétrer dans la zone d'influence anglo-américaine. La guerre civile et le partage du territoire entre les différentes fractions armées qui s'ensuivirent firent le bonheur des différents camps impérialistes qui purent



ainsi s'approprier les richesses naturelles du Liberia. Leurs rapines s'élargirent lorsqu'en 1991 la guerre s'étendit au Sierra Leone, pays voisin regorgeant entre autres de diamants. Les conséquences de cette guerre civile furent terribles pour les populations, qui comptèrent des centaines de milliers de morts et subirent des horreurs comme par exemple l'amputation systématique des mains ou des bras.

En 1997, les impérialismes américain, français et anglais décidèrent d'entériner la suprématie sur le terrain de Taylor et favorisèrent son élection comme président du Liberia. La guerre civile ne prit pas fin pour autant.

C'est pourquoi finalement Taylor dut à son tour quitter le pouvoir en août 2003, devant l'avancée des troubles rebelles des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD). Il le fit, non sans avoir préalablement obtenu des grandes puissances l'arrêt des poursuites engagées contre lui par le tribunal international.

En fait les atrocités commises par Taylor et ses alliés pèsent peu aux yeux de l'ONU et des dirigeants occidentaux. Le problème pour eux est qu'en dépit de son exil Taylor conserve de nombreux appuis et qu'il est accusé d'avoir, à plusieurs reprises, fomenté des troubles dans la

région. En réclamant l'extradition de Taylor puis sa comparution devant le tribunal international, c'est plus vraisemblablement cette menace pour ses intérêts actuels que l'impérialisme, et l'impérialisme américain tout particulièrement, veut aujourd'hui neutraliser. Au passage, en faisant passer l'ex-dictateur devant le tribunal international, les dirigeants des grandes puissances se donnent le beau rôle, et en profitent pour faire oublier leurs propres responsabilités dans le drame qui a ensanglanté pendant quatorze ans cette partie de l'Afrique.

Roger MEYNIER

• Tchad

Tentative de coup d'État et pétro-dollars

Les 15 et 16 mars, le dictateur tchadien Idriss Déby a échappé à une tentative de coup d'État. Rentré précipitamment d'un voyage en Guinée Équatoriale de crainte d'être destitué, à l'instar du dictateur mauritanien il y a quelques mois, Idriss Déby doit son salut à l'intervention de l'armée française qui l'attendait à l'aéroport de N'Djamena et a assuré sa protection.

Ainsi, les soldats français du dispositif « Épervier », plus de 1 000 hommes basés au Tchad, maintiennent au pouvoir un des dictateurs les plus honnis de cette région.

Ce n'est pas la première fois que l'armée française sauve la mise à Déby. Accroché au pouvoir après avoir évincé son prédécesseur Hissène Habré, Déby s'efforce de protéger les intérêts politiques, économiques et militaires de l'impérialisme français

dans cette partie de l'Afrique. Depuis plusieurs années, le clan au pouvoir a mis en coupe réglée le pays, tandis que la population survit dans la pauvreté. La capitale N'Djamena est l'exemple même d'une ville laissée à l'abandon : peu ou pas d'infrastructures sanitaires et scolaires, une capitale sans lumière, où les trois quarts des habitants n'ont pas accès à l'eau potable.

Corrompu et dictatorial, le régime d'Idriss Déby, qui s'enrichit sur le dos de la population tchadienne, se maintient au pouvoir par la violence. Sa soldatesque fait régner la terreur dans les quartiers populaires de la capitale. Ces mêmes soudards rançonnent dans la brousse les populations paysannes, pillent les villages et exercent leur tyrannie sur les grands axes routiers, aidant, voire prenant la tête de bandes de coupeurs de route. L'armée française du dispositif Épervier reste dans ses cantonnements : elle n'est pas là pour

défendre la population, mais pour garder un œil sur les intérêts français et, du même coup, sur ceux du dictateur, protégé pour l'instant par le gouvernement de Chirac.

Il n'est pas dit cependant, s'il devient par trop impopulaire, que Déby ne soit pas remercié. Ce ne serait pas la première fois que la France ferait le choix de soutenir un autre homme fort parmi la rébellion. Elle a soutenu tour à tour Tombalbaye, Hissène Habré, un temps rebelle du Tibesti puis revenu bien en cour à l'Élysée, avant de tomber en disgrâce au profit d'Idriss Déby.

Or depuis des mois les désertions se multiplient, y compris dans le clan même du pouvoir. Les dignitaires de l'armée qui ont organisé la dernière tentative de coup d'État, actuellement en fuite au Soudan et au Cameroun voisins, appartiennent au premier cercle du pouvoir : ils sont de la même ethnie ! Chaque jour des militaires, et pas seulement de

simples soldats mais aussi des dignitaires du régime, des généraux, rejoignent la rébellion. Des membres de la garde présidentielle récemment dissoute ont également pris le chemin de l'exil.

Le régime dictatorial de Déby, soutenu à bout de bras par la France, se délite. Chaque homme fort du régime a sa chance et ses ambitions. Le Tchad est devenu depuis 2003 un producteur de pétrole, et les dollars du pétrole commencent à affluer, tandis que des fortunes s'érigent en quelques semaines. Le clan Déby, accusé d'être trop gourmand, mécontente les autres hiérarques du régime. Ainsi, contrairement à ses promesses, Déby vient de faire main basse sur le Fonds spécial pour les générations futures, c'est-à-dire les 10 % des revenus pétroliers qui devaient être consacrés à la lutte contre la pauvreté dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de l'éducation.

La Banque mondiale, qui avait financé en grande partie le

pipe-line entre le gisement de Doba au Tchad et le terminal pétrolier sur les côtes camerounaises, avait fait de ce fonds un préalable à tout investissement pétrolier et s'érige en modèle de vertu. Elle a décidé le gel des avoirs tchadiens à l'étranger. On assiste là à un règlement de comptes entre bandits, tandis que les compagnies pétrolières américaines Exxon Mobil et Chevron et la compagnie malaisienne Petronas se partagent le pactole pétrolier.

Dans un contexte où les dollars du pétrole tchadien coulent à flots, il n'est pas étonnant que des barons du régime entrent en dissidence pour tenter d'accroître leur part du gâteau. Le seul absent de ce partage est le peuple tchadien, qui subit l'oppression de la Banque mondiale, des compagnies pétrolières, de la France et des dictateurs locaux.

René CYRILLE

• Sénégal

Des femmes dans la lutte contre l'excision

Dans son numéro du 28 mars, le mensuel trotskyste *Le pouvoir aux travailleurs*, édité par l'Union Africaine des Travailleurs Communistes Internationalistes (UATCI), rapporte comment, le 12 mars, dans une localité sénégalaise, s'est déroulée une des cérémonies dites de « déclaration d'abandon de la pratique de l'excision ». Des exciseuses s'y sont engagées solennellement à cesser leurs pratiques, moyennant quoi des ONG les aideront à se reconvertir dans d'autres métiers. Le gouvernement et sa presse s'attribuent le mérite de cette lutte qui est d'abord celle des femmes.

« Il faut rappeler qu'une loi a été votée au Sénégal, et ce depuis plusieurs années, pour interdire la pratique de l'excision. Mais les associations de femmes luttant contre ces pratiques rétrogrades n'ont pas attendu le soutien des autorités publiques sénégalaises pour agir. Dès 1997, elles avaient réussi à convaincre les exciseuses du village de Maliconda Bambara d'abandonner leur pratique. C'est alors que, publiquement, les exciseuses de cette localité s'étaient engagées à ne plus accepter les demandes des familles voulant exciser leurs filles.

Depuis cette date, les organisations féministes ont essaimé un

peu partout au Sénégal, et tant mieux si les autorités ne leur mettent pas des bâtons dans les roues. C'est aussi une bonne chose que, dans les villages du Mali, d'autres femmes se saisissent de l'opportunité pour propager la lutte contre les vieilles pratiques mutilant les femmes. C'est une bonne chose également que des femmes venant des pays lointains, comme Djibouti, où ces pratiques ont cours, viennent s'inspirer de l'exemple de la lutte des femmes sénégalaises. Au Burkina Faso, des militantes féministes agissent dans le même sens et ont remporté quelques victoires.

Le gouvernement sénégalais ne soutient ces mouvements que du bout des lèvres, tant qu'ils ne

sont pas dénoncés par les grands marabouts, notamment ceux de Touba, qui ont une grande influence sur la population et sur les dirigeants du régime. Rappelons que Wade (chef du gouvernement sénégalais, *note de L.O.*) et de nombreux politiciens se définissent officiellement comme des « talibés » (c'est-à-dire des fidèles) du grand marabout de Touba, chef de la confrérie des mourides. Il se trouve que l'excision n'est pas une pratique approuvée par le courant mouridiste. C'est la raison pour laquelle le gouvernement sénégalais a osé faire voter une loi pour la condamner. Par contre, d'autres pratiques comme la polygamie, le mariage forcé,

notamment celui des filles mineures, sont des pratiques très courantes chez les mourides comme chez les tidjanes (autre confrérie religieuse importante au Sénégal). Là, le gouvernement ferme complètement les yeux. Il se contente parfois de déclarations de bonnes intentions, histoire de faire croire à l'extérieur qu'il est pour le progrès.

Voilà pourquoi celles et ceux qui veulent véritablement lutter contre les pratiques barbares qui oppriment les femmes, ainsi que toutes les autres pratiques qui tirent la société en arrière, ne peuvent pas compter sur les dirigeants, car eux-mêmes les couvrent, directement ou indirectement. »

• Mali

Dans une filiale de Bouygues Licenciements pour fait de grève

À la suite d'une grève en juillet 2005, 530 travailleurs ont été licenciés par la Somadex, une filiale du groupe Bouygues au Mali. Celle-ci gère les travaux d'excavation et d'extraction de l'or de la mine de Morila, propriété de deux multinationales sud-africaines et de l'État malien.

Aujourd'hui, les 530 travailleurs réclament leur réintégration et la libération de neuf d'entre eux, arrêtés arbitrairement.

Après plusieurs mois de bataille juridique, les mineurs

avaient décidé, début juillet 2005, une grève de 72 heures pour réclamer quatre années de primes de rendement non payées. Ils s'appuyaient sur la convention collective des sociétés minières, qui prévoit le versement de primes lorsque la production dépasse les prévisions. Or la Somadex avait fait extraire plus de 83 tonnes d'or en trois ans, alors que l'objectif fixé était de 120 tonnes en onze ans. La direction déclara alors que les bons résultats étaient dus à l'exceptionnelle teneur en or du gisement et non aux efforts supplémentaires

exigés des travailleurs, contesta la disposition de la convention collective qui, selon elle, « manquait de précision », et refusa de payer les primes.

Enfin, la Somadex décida également de licencier pour « abandon de poste » les 530 mineurs qui refusaient de reprendre le travail avec un contrat supprimant tous les acquis antérieurs. Et elle les accusa même d'avoir mis le feu, une nuit, aux bus chargés du transport des travailleurs : neuf des 32 mineurs arrêtés sont encore en prison.

Un comité de soutien aux grévistes s'est constitué, pour exiger la libération des emprisonnés et la réintégration de tous les grévistes. Il dénonce les conditions de travail extrêmement dures : il a fallu une grève, en 2003, pour que la journée de travail soit ramenée de douze heures à huit heures ; les mineurs travaillent encore six jours sur sept et les accidents du travail sont nombreux ; le comité dénonce aussi le non-paiement des heures supplémentaires, les méthodes brutales et les propos

racistes des expatriés français et des cadres supérieurs africains, le harcèlement des syndicalistes. Il rappelle enfin que l'exploitation de la mine a pollué les sols au cyanure et à l'arsenic et a intoxiqué des troupeaux de moutons.

Ici, Bouygues a fait ses profits sur la santé et la vie des travailleurs du bâtiment. Là-bas, il continue à détruire la vie des travailleurs, et avec des méthodes encore plus brutales. Bouygues doit réintégrer immédiatement les grévistes licenciés !

Sylvie MARÉCHAL

• Maroc

À « La Clémentine », les travailleurs en lutte contre les licenciements

Le 23 mars, une manifestation a rassemblé de nombreux travailleurs et militants syndicaux devant l'exploitation agricole La Clémentine, à Azemmour, dans la province marocaine d'El Jedida. Cette entreprise emploie un millier d'ouvriers, pour l'essentiel des jeunes femmes, à la production, au conditionnement et à l'exportation de fleurs coupées, notamment vers l'Europe de l'Ouest et le continent nord-américain.

La mobilisation avait pour but de protester publiquement contre le licenciement, il y a quelques mois, de 150 ouvriers de l'entreprise qui avaient adhéré au syndicat.

Après avoir, fin 2004, commencé par licencier ceux qu'elle considérait comme les trois premiers initiateurs du syndicat, la direction, soutenue par les auto-

rités locales, s'en était prise aux travailleurs qui manifestaient contre cette violation du droit du travail et contre ses méthodes de patron de choc en général. Bien sûr, alors que celui qui méprisait ouvertement les lois était le patron, la police puis la justice n'avaient fait que le soutenir, et c'étaient les travailleurs de La Clémentine qui s'étaient retrouvés en prison.

Le propriétaire de La Clémentine est le groupe Delassus. Exploitant des milliers d'hectares irrigués, il réalise 70 % de l'exportation marocaine de fleurs coupées, ainsi qu'une part importante de la production d'agrumes et d'avocats. Il possède plusieurs filiales en Europe. Et pendant que le groupe continue de faire grossir la fortune d'une des grandes familles de la bourgeoisie du pays, la famille Bennani Smilès

(qu'on retrouve dans la banque, l'industrie, la production agricole à grande échelle, etc.), les travailleurs de la région sont exploités dans des conditions moyenâgeuses. Sans aucun droit, sans aucune garantie, ils sont immédiatement privés de leur maigre salaire pour peu qu'ils protestent. Tout cela avec la bénédiction des autorités et des potentats locaux, qui apparaissent tout dévoués aux intérêts du patron.

Ni ce mépris total des lois, ni la partialité brutale des autorités policières et judiciaires ne sont



Une précédente manifestation des travailleuses et travailleurs de « La Clémentine ».

parvenus à faire taire les travailleurs de La Clémentine, au demeurant soutenus par les villageois de la région, venus nombreux lors de la manifestation et encouragés par les camionneurs circulant sur la route côtière voisine et qui klaxonnaient au pas-

sage. En tout cas, face à une bourgeoisie arrogante et soutenue de fait par les capitalistes européens, les travailleurs de La Clémentine font preuve d'une belle détermination.

Viviane LAFONT

• Italie

Prodi-Berlusconi ou les duettistes du patronat

Le dernier duel télévisé Prodi-Berlusconi, le 3 avril, était bien à l'image de la campagne pour les élections législatives italiennes des 9 et 10 avril, dans laquelle il était bien difficile de distinguer entre les programmes des deux coalitions, tant ils étaient semblables.

Prodi pour la coalition de centre-gauche, Berlusconi pour la coalition de centre-droit, ont rivalisé à qui promettrait moins d'impôts, à qui taxerait le moins les revenus des bons du Trésor, à qui promettrait de faire entrer plus de femmes dans son gouvernement, à qui aiderait plus au développement du Mezzogiorno, à qui promettrait d'être le plus compétent pour faire repartir l'économie italienne. Berlusconi, à qui les sondages prédisaient jusqu'à présent la défaite, a attendu la fin du débat, quand Prodi ne pouvait plus répliquer, pour sortir une botte secrète. Eh oui, a-t-il dit en conclusion, en cas de victoire nous promettons rien moins que l'abolition de l'ICI, l'impôt communal immobilier, sur l'habitation principale !

Berlusconi promettait ainsi de faire un cadeau avec l'argent des autres, puisque cet impôt est prélevé par les municipalités et sert en grande partie au financement de leurs services sociaux. Le lendemain, il déclarait qu'il ne croyait pas les Italiens « assez couillons pour voter contre leur propre intérêt » en ne choisissant pas le parti qui leur promet moins d'impôts. Ainsi, outre la grossièreté, était révélé le fond de la pensée berlusconienne, celle du camelot qui cherche des gogos « assez couillons » pour gober ses discours.

Mais le malheur est que face à ce triste charlatan, qui occupe tout de même depuis cinq ans le poste de Premier ministre du pays, on ne trouve que les partis de gauche et du centre regroupés dans une coalition, « l'Unione », et faisant tous allégeance à Romano Prodi. Cet homme du centre, démocrate-chrétien, a déjà largement fait ses preuves en tant que Premier ministre de 1996 à 1998, puis à la tête de la commission européenne. Et sa marque de fabrique est de se présenter comme le gestionnaire le plus

sérieux et le plus apte à mener la politique dont la bourgeoisie italienne a besoin.

En effet, à la tête de l'Italie, puis de la commission européenne, Prodi a déjà appliqué et fait passer une politique d'austérité, imposé bien des mesures antiouvrières. Pourquoi ne pourrait-il en faire passer de nouvelles, d'autant plus qu'il bénéficie du soutien de toute la gauche, unie derrière lui au nom de la nécessité de « chasser Berlusconi », et de l'appui des organisations syndicales et notamment de la plus puissante, la CGIL ?

Ce que Prodi promet au patronat italien, c'est une fois de plus une « baisse du coût du travail » proclamée comme une nécessité face à la concurrence internationale, et de l'accompagner d'une paix sociale garantie sur facture. Cela lui vaut d'ores et déjà l'appui ouvert de la Confindustria, équivalent transalpin du Medef, et de son dirigeant Luca Cordero di Montezemolo. Outre que même la Confindustria s'est attirée pour cela les injures de Berlusconi, une bonne partie des dirigeants

patronaux estiment que celui-ci, au gouvernement, s'est un peu trop occupé de ses propres affaires, et pas assez des intérêts de l'ensemble des patrons.

Alors, face au grand patron Berlusconi qui ne pense qu'à son propre groupe, la Confindustria est prête à soutenir Prodi. Il promet de faire passer sans heurt, auprès des travailleurs, les mesures antiouvrières qu'elle exigera. Il ne fait aucune promesse quelle qu'elle soit aux travailleurs dont les voix lui permettront d'être élu. Il dit même déjà que, vu la situation catastrophique dans laquelle Berlusconi lui laissera l'économie et les finances de l'État, il faut se préparer à des efforts. Et ces « efforts », il n'est évidemment pas question de les demander au grand patronat alors que, malgré toutes ses plaintes sur le « déclin » que subirait l'économie du pays, ses profits n'ont jamais été aussi florissants.

Alors la question qui se pose du point de vue des travailleurs, c'est d'abord au nom de quoi les principales organisations syndicales et de gauche apportent-elles leur soutien à un homme

qui promet ouvertement de défendre l'intérêt du grand patronat ? Et au nom de quoi les travailleurs devraient-ils se sentir liés à un éventuel gouvernement Prodi et obligés, par celui-ci et les organisations qui le soutiennent, de mettre leurs revendications sous la table ?

On saura le 10 avril qui l'emporte, du « professore » Prodi ou du « Cavaliere » Berlusconi. Ou peut-être le résultat sera-t-il mitigé, ouvrant la voie à une décomposition des deux coalitions et à des combinaisons politiques dans lesquelles les petits partis du centre auraient un rôle d'autant plus grand qu'ils ont moins d'électeurs. Quoi qu'il en soit, le problème posé aux travailleurs italiens est de préparer leur riposte, sur leur terrain de classe, aux mauvais coups que tout ce beau monde leur a concoctés.

Et il est à souhaiter que cette riposte fasse mentir au plus tôt cette promesse de la paix sociale faite par Prodi aux patrons italiens.

André FRY

• Allemagne

Échanges gazeux de l'ex-chancelier Schröder

L'ex-chancelier social-démocrate allemand Gerhard Schröder a été officiellement confirmé, le 30 mars à Moscou, dans ses fonctions de président du conseil de surveillance de la North European Gas Company (NEGC).

La filiale est détenue à 51 % par le groupe gazier géant russe Gazprom, à la tête de laquelle Schröder avait été nommé en décembre dernier, peu après sa passation de fonctions à la chrétienne-démocrate Angela Merkel. Elle a pour objectif de cons-

truire, pour un coût estimé à 4 milliards d'euros, le gazoduc long de plus de mille kilomètres qui reliera le port russe de Vyborg, près de Saint-Petersbourg, à Greifswald, au nord-est de l'Allemagne. Puis NEGC gèrera également l'exploitation du gazoduc qui devrait, d'ici quelques années, approvisionner l'Allemagne et d'autres pays d'Europe de l'Ouest à raison de près de trente milliards de mètres cube de gaz par an, et plus tard, de 55 milliards de mètres cube.

Cette activité fournira un pourcentage sans doute non négligeable de l'énergie consommée par l'Allemagne, qui doit importer plus de 60 % de ses besoins dans ce domaine, et aussi... un revenu de 250 000 euros par an à Gerhard Schröder, désormais retraité des affaires gouvernementales.

L'ex-chancelier, attaqué depuis fin 2005 en raison de la rapidité de sa reconversion dans les affaires, a dû se défendre de critiques visant une garantie bancaire douteuse, décidée par

le gouvernement en octobre 2005, alors qu'il venait d'être battu aux élections mais toujours en fonction. La garantie de l'État couvrirait justement un prêt de 900 millions d'euros à Gazprom, destiné à financer la construction du gazoduc sous la Baltique. La commission budgétaire du parlement allemand viendrait seulement d'être saisie du dossier, ce dont s'étonnent ses membres, en jugeant l'ensemble du processus assez inhabituel. Volant au secours de Schröder, Gazprom a déclaré

n'avoir pas accepté le prêt en question de la part des deux banques allemandes pressenties. « S'il n'y a pas de crédit, il n'y a pas de garantie de crédit », en conclut avec une fausse naïveté l'ex-chancelier.

Derrière Gazprom, il y a évidemment Poutine lui-même, dont Schröder rappelait qu'il « est le garant d'une évolution démocratique de son pays ». Leurs bonnes relations ne sentiraient-elles pas un peu... le gaz ?

Viviane LAFONT

Les brochures du Cercle Léon Trotsky

L'Inde

de l'exploitation capitaliste au développement dans l'inégalité
N° 102 - exposé du cercle Léon Trotsky du 10 mars 2006

La Chine :

nouvelle superpuissance économique, ou développement du sous-développement ?
N° 101 - exposé du Cercle Léon Trotsky du 27 janvier 2006

États-Unis :

La société capitaliste la plus puissante à la lumière de la catastrophe de la Nouvelle-Orléans
N° 100 - Exposé du Cercle Léon Trotsky du 5 octobre 2005
Prix : 2 euros. Envoi contre cinq timbres à 0,53 euro par brochure

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 96 (Avril 2006)

• France

CPE : l'épreuve de force continue.
Il faut la gagner !

• Irak

Trois ans d'occupation impérialiste : le bilan catastrophique d'une politique criminelle

• Venezuela

Chávez, « allié » des classes pauvres ou rempart des possédants ?

• Grande-Bretagne

Réforme de la protection sociale : une attaque contre tous les travailleurs

• Russie

Derrière la gloire éphémère des « oligarques »

• Tribune

CPE : faire regretter son obstination à Villepin



• Prix des carburants

Menteurs comme pétroliers et ministre réunis

L'été dernier, le cours du pétrole brut frisait 70 dollars le baril. Les prix flambant à la pompe, et le mécontentement des usagers augmentant en proportion, les compagnies pétrolières avaient alors prétendu ne pas avoir d'autre recours que de répercuter la hausse du brut. Mais, promis-juré, dès que son cours redescendrait, les compagnies répercuteraient sans tarder cette baisse.

Et il s'était même trouvé un ministre, en l'occurrence celui de l'Économie, Thierry Breton, pour venir cautionner à la télévision ces hausses doublées d'un très gros mensonge.

Or, depuis l'automne, le cours du brut est revenu aux alentours de 62 dollars le baril. En bonne logique, l'addition devrait avoir baissé de près de 10 % pour le consommateur. Pourtant, il n'en est rien quand on passe à la pompe ou qu'on remplit sa cuve à fioul. Non seulement cela ne coûte pas moins cher que l'été dernier, mais la facture a grimpé d'environ 5 centimes d'euro par litre de super ou de fioul. Un comble !

Interrogés ces jours-ci par des journalistes sur cet étrange phénomène, les responsables de l'Union française des industries pétrolières (Ufip) ont sorti une nouvelle « explication ». À les croire, cela tiendrait à l'introduction croissante et coûteuse de biocarburants dans l'essence comme produit fini. Et les pétroliers d'annoncer la somme de 180 millions d'euros, en en profitant pour peindre en

vert écolo des hausses qu'ils mettent au compte de l'adjonction de bioéthanol tiré du blé, du maïs ou de la betterave.

S'estimant mise en cause, l'Association des producteurs de blé et de céréales (AGPB) vient de publier un petit décompte éclairant.

Le prix du bioéthanol, produit par des coopératives agricoles ou des entreprises privées, ressort à 600 euros/m³, dit l'AGPB, tandis que, ces derniers mois, « le prix du mètre cube d'essence sur le marché d'Amsterdam était de 370 euros ». Substituer du bioéthanol à de l'essence renchérirait donc le prix de celle-ci... s'il n'existait de substantielles incitations fiscales à l'utilisation des énergies dites renouvelables. Déduction faite de ces aides publiques, le biocarburant revient, en réalité, à 270/m³ pour les compagnies pétrolières. Loin de leur coûter quoi que ce soit, remplacer un mètre cube d'essence par autant de biocarburant leur rapporte donc 100 euros !

Au taux actuel d'intégration de biocarburant à l'essence, les

trusts pétroliers gagnent ainsi 32 millions d'euros supplémentaires par an, provenant en fait des caisses de l'État. En 2006, cela sera plus encore, puisque le taux de substitution passera de 1,75 % à 2,50 %. Avec un objectif de 5,75 % d'ici à 2010, et des aides fiscales en proportion, c'est un nouveau pactole que les pétroliers récupéreront, et ont déjà commencé à récupérer. Et en plus de percevoir une bonne partie des fonds publics prévus pour inciter à utiliser des énergies renouvelables, ils utili-

sent encore ce prétexte pour justifier le maintien de prix élevés à la pompe.

Le mensonge a été éventé. Mais qu'importe aux trusts pétroliers, dont les profits en 2005 ont pulvérisé tous les records et qui promettent, cette année, de faire au moins aussi bien... et aussi mal aux consommateurs, en étant couverts par les mensonges gouvernementaux.

P.L.

• GDF

Pour le PDG, ça gaze

On sait que, juste après avoir annoncé des profits en hausse de 29 %, Gaz de France a décidé de relever ses tarifs de 5,8 % à partir du 1^{er} avril.

Mais le journal *Le Parisien* révèle que les revenus du PDG, Jean-François Cirelli, sont eux aussi tout feu tout flamme : en plus de son salaire de base annuel de 309 981 euros, qui a été reconduit, le dirigeant de GDF s'est vu promettre pour l'année prochaine une prime pouvant atteindre 40 % de ce

salaire, en fonction des résultats financiers de l'entreprise... c'est-à-dire, pour l'essentiel, des hausses de tarifs qu'il parviendra à mettre en œuvre.

Ce monsieur est donc officiellement payé en fonction de ce qu'il prélèvera sur les consommateurs pour le compte des actionnaires et pour le sien propre.

C'est le genre de situation qui tend à augmenter les risques d'explosion... sociale.

J. R.

La grosse dette qui monte, qui monte...

Cette année encore, la dette publique française s'est accrue. Et pas qu'un peu : son augmentation est de 6,5 %, soit 70 milliards d'euros. Au total, elle s'élève à 1 138,4 milliards d'euros.

La dette publique représente à présent 66,8 % du produit intérieur brut (PIB), censé mesurer la richesse produite chaque année dans le pays. Or, selon les fameux « critères de Maastricht », la dette publique des signataires du traité n'était pas censée dépasser 60 % de ce PIB... Comme on le voit, la référence aux critères de Maastricht, couramment invoquée par les différents gouvernements pour justifier leurs mesures contre la population laborieuse, devient toute relative pour chaque bourgeoisie nationale lorsque ses intérêts sont en jeu.

La presse – y compris patronale – n'est pas avare de larmes de crocodile sur la montée quasi continue de la dette publique depuis trente ans, évoquant le « fardeau » que les générations

actuelles seraient en train de léguer à leurs enfants. Mais cette présentation tendancieuse est là pour occulter le fait que dans les générations actuelles, tout comme dans les générations futures, il y a ceux qui supportent le poids de la dette... et ceux qui en récoltent les fruits. Tout cela n'est pas un conflit d'intérêts entre générations, c'est un conflit entre classes sociales.

Car, parallèlement au montant de la dette, le poids du paiement des intérêts dans le budget de l'État ne cesse de s'alourdir, au point de représenter le deuxième poste de dépenses,

derrière celui de l'Éducation nationale. Depuis dix ans, le paiement des seuls intérêts de la dette, indépendamment donc de tout remboursement des emprunts, engloutit environ 15 %, soit un sixième du montant des impôts !

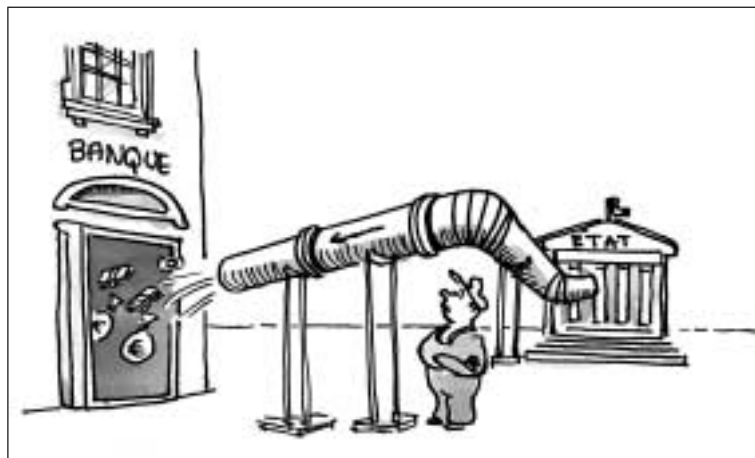
Ainsi, 40 milliards d'euros transitent chaque année des finances publiques vers les caisses des banques, des entreprises ou des individus qui détiennent des bons du Trésor. C'est deux fois le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur, et plus de sept fois les sommes consacrées à l'ensemble des éré-

mistes.

Depuis trente ans, les États ont sans cesse réduit les impôts des classes possédantes. Ils ont préféré leur demander leur argent, mais sous forme de prêts... qui, eux, ont l'avantage de produire des intérêts. Ainsi, côté pile, l'État taxe de moins en moins les riches ; et, côté face, il les finance de plus en plus. Dans tous les pays développés, la dette publique est un moyen d'enrichissement de première importance pour le capital privé, qui à la différence des investissements productifs, toujours hasardeux, représente un placement rentable et garanti... Ensuite c'est aux populations qu'on présente la facture, en expliquant qu'il n'y a plus assez d'argent pour la santé, pour l'éducation ou les services sociaux.

À la fois cause et conséquence du pourrissement du système économique capitaliste, la dette publique est une des manifestations les plus criantes de son caractère parasitaire.

Jean RAYNARD



Sécurité routière et profits ne font pas bon ménage

Le maire du village de Pradelles, dans le Nord, a été fauché le 18 mars par une voiture sur un passage piéton de la route nationale n° 42 qui traverse son village. Il a été percuté alors qu'il venait constater les dégâts faits la veille par une voiture qui s'était encastrée dans une maison. Il avait 66 ans.

Depuis son élection à la mairie en 1995, il n'avait cessé de demander l'aménagement de cette route nationale sur laquelle passent chaque jour près de 16 000 véhicules... mais que traversent aussi les élèves de l'école et les habitants de ce petit village de 300 personnes. Et malgré ses efforts le maire n'avait obtenu ni un feu tricolore, ni un ralentisseur.

Depuis le 31 décembre, comme toutes les routes nationales du pays après le désengagement de l'État, décentralisation oblige, la route nationale relève de la compétence du Conseil général. Le président PS du Conseil général du Nord dit « ne pas pouvoir résoudre en deux mois ce que l'État n'a pas fait en trente ans ». C'est peut-être vrai mais il reconnaît lui-même que des mesures d'urgence pouvaient être prises, puisque le Conseil général vient de décider l'installation d'un ralentisseur et la limitation de la vitesse à 30 km/h dans le village. Par contre les travaux de contournement du village ne pourront pas commencer avant la fin 2007, faute de crédits.

La sécurité routière ne devrait pas seulement être matière à discours pour ministres ou hommes politiques pressés de dresser des bilans flatteurs de leur action, mais aussi et surtout une urgence vitale. Mais, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il y a loin des paroles aux actes. À titre d'exemple, dans le Nord-Pas-de-Calais justement, en 2002 et 2003, l'État n'a versé que 36 des 46 millions d'euros prévus pour les routes, dans le plan État-Région. À ce rythme, la réalisation des objectifs du plan de six ans en demandera... neuf ! Voilà qui éclaire singulièrement les objectifs de « sécurité routière » du gouvernement.

Cédric DUVAL

• Ville de Paris

5 000 précaires dans les administrations

La Ville de Paris utilise les emplois précaires dans un grand nombre de ses services, en ne se gênant pas pour les mettre à la porte, comme n'importe quel patron.

À la Dasco (Direction des affaires scolaires) il s'agit notamment du personnel des cantines et des animateurs scolaires.

Quant à la Direction des affaires culturelles (la DAC) elle vient de remercier une chargée

de mission de 57 ans travaillant au service « Événements ». Celle-ci était prête à accepter toute nouvelle affectation mais rien ne lui a été proposé. Par contre un nouveau CDD est arrivé dans le service pour traiter, d'après la direction, des marchés publics.

Dans les conservatoires, ce sont des enseignants qui sont menacés de non-reconduction de contrats. Dans les trois écoles

d'arts appliqués à scolarité gratuite dont la municipalité parisienne est responsable (Boulle, Estienne et Duperré), le personnel est réduit de 24 personnes à huit. À Estienne, le poste d'infirmier disparaît, alors que les élèves travaillent sur machine, ainsi qu'une partie des services de l'assistante sociale, alors qu'un quart des élèves sont boursiers.

À la Direction de la prévention

et de la protection (DPP), les 200 agents de protection des points écoles qui remplacent les emplois-jeunes sont des retraités ou des érémites à qui l'administration propose des vacances.

Au Crédit Municipal de Paris, suite à une mise en sous-traitance, c'est du personnel des services informatiques qui s'est trouvé licencié.

Enfin, à la Direction des familles et de la petite enfance,

ce sont dix psychologues travaillant en crèches et en consultations de Protection maternelle et infantile, pour certaines depuis vingt-cinq ans, qui sont mises en fin de contrat. Elles et ils étaient embauchés sur « décisions administratives » reconduites tous les ans.

À Paris, la majorité municipale est passée à gauche, mais la politique de précarité se poursuit.

Correspondant LO

• Crèches parisiennes

Pour des embauches massives

Le 3 avril, une nouvelle grève a eu lieu dans les crèches parisiennes, pour réclamer l'embauche de personnel.

En effet, suite à une première journée de grève du personnel de Petite enfance de Paris le 14 mars, la direction avait promis l'embauche de cent auxiliaires de puériculture supplémentaires pour 2006, alors que ce sont plus de 600 recrutements

qui seraient indispensables.

La Direction des familles et de la petite enfance (DFPE) prétend ne pas trouver de personnel formé et propose de recruter des auxiliaires ressortissant(e)s de pays non communautaires, avec le statut de contractuel. Embaucher avec des statuts précaires, voilà donc tout ce que propose la direction. Pourtant le lundi 13 mars la DFPE a réussi à embaucher

45 auxiliaires afin de tenter de désamorcer la grève du lendemain !

Face à l'épuisement du personnel, qui habite souvent en grande banlieue et cherche à se faire embaucher sur place, la direction propose de refuser les départs en détachement de ceux qui ont moins de cinq ans d'ancienneté. Enfin, pour régler le problème des absences de professionnels à bout de forces, la

direction propose... un groupe de travail avec les syndicats.

C'est donc par une nouvelle grève que nous avons répondu à ces propositions ridicules. Le 3 avril de nombreux établissements ont à nouveau été fermés. Plus de 650 grévistes se sont retrouvés en assemblée générale avec, comme le 14 mars, de nombreuses responsables d'établissement.

Les grévistes sont partis en

manifestation jusqu'à l'Hôtel de Ville où le Conseil de Paris se réunissait sous la présidence de Delanoë où ils ont retrouvé d'autres personnels, concernés eux aussi par les réductions d'effectifs. Rendez-vous a été pris après les congés de Pâques, avec la conviction que nous pouvons obtenir le soutien des parents, et entraîner encore de nouvelles collègues dans l'action.

Correspondant LO

• Total

Bénéfices en hausse, licenciements aussi

Le 15 février Total a annoncé un bénéfice record de 12 milliards d'euros pour 2005, en augmentation de 31 % par rapport aux bénéfices de 2004 qui étaient déjà supérieurs de 23 % à ceux de 2003... Quant aux dividendes distribués aux actionnaires, ils seront en hausse de 35 %. Eh bien, le 18 mai, ces mêmes actionnaires auront droit à un nouveau cadeau de Total, grâce à l'introduction en Bourse d'Arkema, sa filiale dans la chimie, qui deviendra à cette date une société indépendante. Les actionnaires recevront gratuitement des actions Arkema en proportion de leurs titres Total, ce qui correspondra en quelque sorte à un dividende exceptionnel.

Mais tous ces cadeaux aux actionnaires se font sur le dos des travailleurs du groupe. Ainsi, pour « réussir » l'entrée en Bourse d'Arkema, Total a fait le nécessaire pour couper ce qu'il appelle « les bras morts de l'entreprise ». Six plans de restructuration ont été conduits depuis 18 mois et des centaines de travailleurs se sont retrouvés sur le carreau. En mars, Arkema a annoncé la fermeture de l'usine de Villers-Saint-Paul dans l'Oise ainsi

que de deux ateliers de Carling et Dieuze en Moselle, au total près de 110 emplois. En 2005 c'était l'usine de Saint-Auban dans les Alpes-de-Haute-Provence, qui était visée : 380 postes ont été supprimés, soit près d'un emploi sur deux. Le pré-

texte est toujours le même : l'usine n'est pas assez compétitive et Arkema ne peut pas supporter de telles pertes. Pourtant, d'après les syndicats, le montant des investissements nécessaires pour maintenir la compétitivité de l'usine de

Saint-Auban correspondait à 3,5 jours des profits de Total.

Mais celui-ci, qui s'est enrichi des années sur le dos des travailleurs, de Saint-Auban et de tout le groupe, a autre chose à faire de ces milliards. Plutôt que d'investir ou embaucher, il pré-

fère redistribuer des sommes de plus en plus importantes à des actionnaires qui se moquent bien que la vie de milliers de familles ouvrières soit mise en cause pour garantir et augmenter leurs profits.

Cédric DUVAL

• Occupation du château du PDG de Total

Un procès où le vrai coupable est absent

Fin mars, le procès des neuf personnes qui, en décembre 2001, avaient occupé l'une des résidences secondaires de Thierry Desmarest, PDG de Total, a donné lieu à quelques échanges entre le président du tribunal correctionnel d'Auxerre et les prévenus.

Pendant deux jours, des personnalités comme les navigateurs Eugène Riguide et Jo Le Guen, entre autres, avaient occupé le château de Montigny-la-Resle, dans l'Yonne. Il s'agissait d'attirer l'attention des médias sur la responsabilité de Total dans la marée noire catastrophique qui suivit le naufrage du pétrolier *Erika* en décembre 1999, et dans l'explosion de son usine AZF qui, en septembre 2001, avait

fait 30 morts, 2 500 blessés, détruisant ou endommageant quelque 20 000 logements, dont tous les habitants sont, à ce jour, très loin d'être tous correctement relogés.

Jeudi 30 mars, les neuf prévenus comparaissaient donc pour « violation de domicile, dégradation et vol ». Ils ont reconnu tous les faits qui, selon le procureur de la République lui-même, ne constituent qu'un « préjudice minime »... surtout comparés aux drames dont Total est responsable. À l'accusation de « violation de domicile » (bien qu'entrés « par la porte » comme l'a précisé un prévenu), s'ajoutait le fait d'avoir tagué les murs du château avec du pétrole ramassé sur les côtes

bretonnes. Mais, répliquait un autre accusé, « on nous a bien tagué 450 kilomètres de littoral » !

Il leur était également reproché d'avoir démonté trente fenêtres et une douzaine de portes du château, afin de dénoncer « la situation que vivaient les victimes toulousaines » de l'explosion d'AZF qui, elle, a détruit portes, fenêtres, cloisons.

Enfin, le tribunal reprochait un « vol aggravé » pour la consommation de douze bouteilles de Bordeaux, prises dans la cave. Mais il s'avéra que ceux qui avaient bu le plus étaient « les gendarmes » et que, le vin ayant été consommé sur place et les bouteilles n'ayant pas quitté le château, l'accusation

de vol ne tenait pas, mais seulement celle de « grivèlerie ». Les accusés ont également pu préciser au cours du procès qu'ils avaient « fait la vaisselle avant de partir », mais pas remonté les volets, car Elf « ne l'avait pas fait non plus à Toulouse » !

Le tribunal lui-même ne semble donc guère convaincu qu'il y a lieu de condamner des prévenus qui revendiquent un geste militant contre les abus scandaleux de la société Elf. Le jugement sera rendu le 4 mai mais il est certain, comme le déclarait l'une des accusés, « qu'ils assument leurs responsabilités quoi qu'il en coûte, ce qui n'est pas le cas de Total ».

Lucienne PLAIN

• Incendie du Medef de La Rochelle

Exigeons la relaxe pour les quatre travailleurs inculpés

Le jeudi 30 mars, à La Rochelle, se tenait le procès des quatre manifestants mis en examen pour l'incendie du siège local du Medef qui eut lieu le 5 juin 2003, pendant une manifestation pour la défense des retraites.

À cette occasion, une manifestation pour exiger la relaxe des quatre inculpés, des travailleurs de l'Équipement et de la municipalité, était organisée à l'appel d'un comité de défense de ces derniers (qui regroupe 1 400 adhérents), et de syndicats et d'organisations politiques. Lutte Ouvrière était présente, avec la participation d'Arlette Laguiller, ainsi que Marie-George Buffet pour le PCF, Annick Coupé pour SUD et Jacques Gaillot. Cette manifestation rassembla 5 000 personnes, dont des manifestants du 5 juin 2003, qui tenaient à montrer leur solidarité avec les quatre d'entre eux qui ont été choisis comme boucs émissaires. Mais de nombreux travailleurs étaient venus aussi de différentes régions, très majoritairement amenés par la CGT ; et en particulier des travailleurs menacés comme ceux de

l'Équipement, qui craignent les conséquences de la décentralisation. Car, comme le déclara Arlette Laguiller à la presse, en défendant les quatre inculpés, il faut s'opposer à l'établissement d'une jurisprudence qui criminalise l'action syndicale et l'action des travailleurs lorsqu'ils se défendent.

Malgré la pluie battante, la manifestation était très chaleureuse, et de nombreux travailleurs de différentes régions purent discuter de leurs problèmes, abrités sous des tentes, autour d'un café ou en mangeant des huîtres.

Au procès, le parquet requit six mois de prison avec sursis contre chacun des quatre inculpés et les parties civiles réclamèrent 1,11 million d'euros de dommages et intérêts. Cela correspond à près d'un siècle de salaire (à 1 300 euros mensuels) pour l'ensemble des quatre accusés. Pourtant le président du tribunal, en préambule, avait dû rappeler que les expertises n'ont pu établir l'usage d'un produit accélérateur de combustion, contrairement à ce qui avait été affirmé par le préfet en 2003, dans un climat où le Medef parlait d'incendie crimi-

nel et même d'« acte terroriste » !

Face à cela, les 5 000 manifestants, aux cris de « *Relaxe pour les quatre* », venaient dénoncer la partialité de la procédure et l'atteinte à la présomption d'innocence des inculpés, dont certains sont sous contrôle judiciaire depuis près de trois ans, interdits de manifestation, et doivent quémander une dérogation ne serait-ce que pour partir en vacances hors de la ville. Des manifestants notaient que le

Medef représente des patrons, comme ceux des anciens chantiers navals de La Rochelle, qui n'ont jamais fait de prison pour la mort de dizaines de leurs salariés victimes de cancers de l'amiante.

Le jugement a été mis en délibéré au 1^{er} juin prochain. D'ici là, les manifestants et le comité de défense des inculpés, convaincus de leur innocence, restent mobilisés pour obtenir leur relaxe.

Correspondant LO



• Grève de la faim d'un député

Les députés proposent, les patrons disposent

Jean Lassale, député UDF des Pyrénées-Atlantiques, fait la grève de la faim dans l'enceinte du Parlement depuis le 7 mars. Il entend ainsi protester contre la « délocalisation » de l'usine Toyal de la vallée d'Aspe qui envisage d'aller s'installer à Pau, 65 kilomètres plus loin, ce qui entraînerait 150 suppressions d'emplois.

On ne sait si c'est la privation de nourriture ou la menace de la privation d'électeurs qui a illuminé sa conscience jusqu'à lui faire entrevoir la réalité. Toujours est-il que, après quelques jours de jeûne, ce député a déclaré à propos des fermetures d'usines : « *Les ministres n'y peuvent plus rien... Les dix premières entreprises du CAC 40 sont bien plus puissantes que l'État. Il m'est devenu insupportable que des hommes seuls, aussi puissants soient-ils, puissent décider du sort de dizaines de familles, de leur vie ou de leur mort.* »

Accoyer, député UMP, a

quant à lui déclaré que cette grève de la faim était un « *aveu d'impuissance* ». C'est vrai, et pas seulement de cet obscur député, mais bien de tous les politiciens. Il est rare que, lorsqu'une usine ferme, le député de la circonscription applaudisse des deux mains, mais il est encore plus rare qu'il puisse y faire quoi que ce soit, si ce n'est des déclarations.

Car, en la matière, ce ne sont pas les députés qui décident, et pas même le gouvernement : ce sont les grands groupes capitalistes. Les grands patrons préfèrent sans doute que les députés et ministres approuvent leurs agissements mais, de toute façon, ils se passent de leur avis. Se moquant du sort des travailleurs, ils se moquent également de l'avenir politique du député du coin, qui risque d'être mis en demeure de faire quelque chose contre la fermeture de l'usine. Et même quand ce député, maire, conseiller général ou autre, les a arrosés de subventions pendant des années et a

voté toutes les lois favorables au patronat, cela n'y change rien. Le patronat considère que tous ces gens-là doivent être à son service, mais n'a pas pour eux la reconnaissance du ventre.

Cela vaut pour les députés de droite comme pour ceux de gauche, sur le plan local comme à l'échelle du pays. Ainsi, devant l'annonce par le groupe Michelin de bénéfices en hausse et d'une nouvelle vague de licenciements, Jospin, alors Premier ministre, avait avoué son

impuissance en déclarant que l'État « *ne peut pas administrer l'économie* ».

Cette fois-ci, c'est un député de droite qui en est réduit à la grève de la faim. Mais il n'y a guère de chances que cela impressionne en quoi que ce soit les grands patrons qui dirigent le pays à leur seul bénéfice et qui considèrent que les politiciens doivent se contenter de leur rôle de marionnettes.

Paul GALOIS

Erratum

À propos de Mendès France

Dans l'article publié dans *Lutte Ouvrière* du 31 mars et consacré à l'indépendance du Maroc et de la Tunisie, nous avons écrit, à propos du changement d'attitude de la bourgeoisie française : « *C'est au socialiste Mendès France qu'il revint d'incarner ce changement de politique* ».

Il fallait bien sûr lire « *au radical Mendès France* » car, quand celui-ci fut appelé à former un nouveau gouvernement en juin 1954 et à régler le problème des anciennes colonies et protectorats français, il était membre du Parti Radical, et cela depuis 1924...

• La politique anti-immigration

Facturée aux pays pauvres !

En 2005, environ 60 000 réfugiés ont demandé officiellement le droit d'asile en France. Ils fuyaient des persécutions ou des menaces de mort et venaient principalement d'Haïti, de Turquie, de Chine, de la République démocratique du Congo ou de Serbie.

L'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) a accepté moins de 10 % des demandes. Ensuite, après le passage devant les Commissions de recours des réfugiés, ce sont 20 % des demandeurs qui ont obtenu le droit d'asile. Les 50 000 refusés ont été expulsés ou sont passés dans la clandestinité des sans-papiers.

Cet « accueil » des réfugiés, l'examen de leurs dossiers, les indemnités d'attente et de mise en foyer, les contrôles aux frontières et les mises en centres de rétention, les procès et expulsions, ont un coût pour divers ministères. En 2003, derniers chiffres publiés, celui-ci a été de 373 millions d'euros. Mais, chaque année, ces dépenses sont imputées sur le compte de l'Aide publique française au développement des pays pauvres. Ainsi, les expulsions sont facturées comme faisant partie de « l'aide » à ces pays !

Dans son langage plus que prudent, le Haut Conseil de la Coopération auprès du Premier ministre relève lui-même, dans un avis de mai 2005, que « *la comptabilisation dans l'APD (Aide publique au développement) des dépenses d'accueil des réfugiés en France est contestable* » et que « *le rapport de ces dépenses avec l'objectif de développement est particulièrement tenu* ».

C'est en effet le moins que l'on puisse dire. Par contre, le même Conseil ne conteste pas du tout la politique gouvernementale qui accentue le refoulement des demandeurs d'asile et la chasse aux sans-papiers, portant à 560 millions d'euros le budget prévisionnel 2006 pour cet « accueil », ou plutôt ce rejet que la France réserve aux demandeurs d'asile et aux immigrés.

Voilà un budget qui peut tranquillement augmenter, puisque de toute façon ces 560 millions seront déduits des aides publiques fournies par la France !

Louis BASTILLE

• CRAMIF (Caisse régionale d'assurance maladie de l'Ile-de-France)

Suppressions de postes, restructurations et dégradation de la protection sociale

La direction de la Sécurité sociale vient d'annoncer plusieurs milliers de suppressions d'emplois dans la branche maladie dans les quatre années qui viennent. Cela s'ajoute aux précédentes réductions : 3 200 emplois ont été supprimés en 2004. Cela s'ajoute aussi aux suppressions d'emplois qui ont lieu dans la branche famille et dans les organismes de retraite et de recouvrement.

L'objectif déclaré est de supprimer un maximum de postes. La direction va profiter des 11 000 départs en retraite, sur les 85 000 salariés de la branche maladie, pour ne pas remplacer les partants. Officiellement, un départ sur trois n'est pas et ne sera pas remplacé. Dans la réalité ce chiffre est largement dépassé. Dans bon nombre d'endroits même, aucun remplacement n'a lieu.

Ces suppressions d'emplois

s'accompagnent d'un vaste plan de réorganisation de l'assurance-maladie. Il consiste à regrouper les centres, à centraliser des travaux communs à différents organismes et à remplacer des tâches qui nécessitent un contact physique par des contacts via des plates-formes téléphoniques.

Une partie du personnel qui dépend de la Cramif (Caisse régionale de l'assurance-maladie de l'Ile-de-France) travaille au service médical et au service social dans des bâtiments communs avec les centres de paiement des Caisses primaires. Lorsqu'il y a réorganisation des Caisses primaires, ils suivent donc. Ainsi, en Ile-de-France il y a eu 22 regroupements de centres en 2005. Il y en aura 27 en 2006.

Par exemple, le service médical de Meaux, la première ville de Seine-et-Marne par le nombre d'habitants, a été supprimé, et le personnel regroupé à Coulommiers, soit 70 km aller

et retour. Les premières conséquences sont bien sûr pour les assurés sociaux, qui doivent se déplacer. Mais c'est la même chose pour le personnel qui y travaille.

Le service médical d'Ile-de-France, qui occupait 1 863 employés en 2003, a perdu 158 emplois en deux ans par non-remplacement. Parallèlement à la montée en puissance de toutes les mesures du plan de réforme de la Sécurité sociale (parcours de soins, contrôle des arrêts maladie et des affections de longue durée), ces regroupements et ces suppressions d'emplois entraînent des conditions de travail aggravées. Une grève de tous ces centres a eu lieu en 2005, avec manifestation de près de 200 secrétaires médicales au siège.

Au service social, où travaillent 400 assistantes sociales et 150 secrétaires, on assiste au même phénomène. La direction demande au personnel d'être plus flexible, de se déplacer d'un

centre à l'autre pour aider.

Dernière mesure en date, la Caisse nationale d'assurance-maladie (Cnam) veut imposer au service social de relayer les plates-formes téléphoniques, ce qui modifie complètement la façon de travailler. L'expérimentation est tentée dans le Val-d'Oise.

Jusqu'à présent, l'essentiel du travail des assistantes sociales est de recevoir les assurés qui ont des problèmes ou de leur rendre visite à domicile. Si elles deviennent des relais de plates-formes téléphoniques, cela signifie qu'elles ne feront que du renseignement à distance et de la distribution d'aides financières... du moins tant qu'il restera de quoi les payer dans les budgets.

Pour le moment, cette mesure n'est pas entrée en vigueur car, à la mi-février 2006, 200 assistantes sociales ont fait grève et sont venues manifester très bruyamment au siège de la Cramif.

Ces différentes manifesta-

tions qui touchent l'Ile-de-France ne sont pas isolées. Fin 2005, 900 employés de Sécurité sociale de la région Nord-Pas-de-Calais, touchés par des projets identiques de réorganisation, sont venus manifester à Paris devant la Cnam. Ils devaient recommencer le jeudi 6 avril.

Les employés de la Sécurité sociale n'acceptent pas d'être bougés comme des pions, de voir leurs revenus baisser par le renchérissement des coûts de transport et leurs conditions de travail se dégrader au fil des ans. Ils s'indignent aussi face aux conséquences de ces réorganisations pour la population. En effet les principales victimes sont bien sûr les assurés sociaux, majoritairement des travailleurs. Car pour les plus fragiles d'entre eux, résoudre les problèmes quotidiens liés à la Sécurité sociale sera de plus en plus difficile.

Correspondant LO

• CMP – Arles (Bouches-du-Rhône)

Une grève courte et efficace

Aux CMP d'Arles, une usine de chaudronnerie lourde avec une centaine d'ouvriers, dont 72 embauchés, il a fallu une grève pour faire changer d'avis le PDG qui, de passage à l'usine jeudi 23 mars, ne proposait qu'une augmentation de 1 %. Celle-ci était d'autant plus insuffisante que les salaires sont très bas, alors que le travail est très dur. Même pour démarrer dans l'année 2006, il n'y avait pas eu d'augmentation.

Après un arrêt de travail pour discuter, la direction persistait dans son refus.

Vendredi 24 mars, le PDG se retrouvait pendant une heure et demie au milieu de l'atelier, face à des ouvriers qui lui disaient ce qu'ils avaient sur le cœur. Il proposait d'un ton bonhomme une prime, qui serait dépendante de la rapidité du travail sur une grosse commande en cours, et de prendre enfin en charge le lavage des bleus, revendication qui traînait depuis des années.

L'énervement était accru par le fait qu'il y avait eu beaucoup de travail de fait l'an dernier et qu'il y en avait beaucoup de

prévu pour l'année à venir, sans même qu'une participation ou une prime ait été versée. Enfin, en compensation de l'inondation qui avait touché la zone industrielle, le patron avait touché de l'argent des assurances.

Il lui fut donc répondu que ce qu'on demandait était une augmentation, et qu'on attendait sa réponse pour le lundi. Mais lundi 27 mars, à 9 heures, il n'y avait toujours pas de réponse. La quasi-totalité des ouvriers présents décidaient alors de se mettre en grève à partir de 11 h 30, pour pouvoir

se retrouver tous et attendre l'équipe d'après midi.

Le directeur se lançait dans l'annonce d'un scénario catastrophe : selon lui, une telle revendication était utopique, voire même aventuriste dans la période difficile que nous vivons. Mais la grève était votée par 35 ouvriers, la totalité de l'effectif présent de l'atelier.

Le directeur laissa encore traîner les choses, avant de laisser tomber, à 15 heures : « C'est bon, j'accorde. » Et comme nous réclamions le paiement des heures de grève, il finissait par

l'accepter aussi.

Ces 2 % d'augmentation gagnés, nous n'en sommes pas moins revenus, comme prévu, mardi 28 mars, partager des saucisses grillées au barbecue avec les travailleurs de nuit, avant de nous mettre en grève pour partir ensemble à la manifestation contre le CPE.

Et puis ce succès permet aussi de prévoir de remettre cela parce que, même avec cette augmentation, nos salaires restent très loin du compte.

Correspondant LO

• Fusion Alcatel - Lucent

Plus de bénéfices, moins d'emplois

Dimanche 2 avril, Alcatel et Lucent, toutes deux grandes sociétés essentiellement présentes dans le secteur des télécommunications, ont annoncé leur prochaine fusion. Et aussitôt la presse a repris, avec beaucoup de superlatifs, les lauriers que se sont auto-adressés les PDG des deux firmes, le français Serge Tchuruk pour Alcatel et l'américaine Patricia Russo pour Lucent : « Les deux leaders (...) deviendront le leader mondial de la convergence » de la téléphonie. « Ensemble, Alcatel et Lucent auront un leadership affirmé dans les réseaux (de télécommunications) de nouvelle



génération (...) et l'une des plus grandes capacités de recherche et développement dédiées aux com-

munications », ont-ils dit. Que de grands mots, pour la simple juxtaposition de deux indus-

triels dont la première annonce est la décision de... supprimer des emplois.

En effet, dès leur conférence de presse, les dirigeants du futur groupe ont annoncé la couleur. Les « synergies » permettront de faire plus de 1,4 milliard d'euros d'économies : « consolidation de la fonction administrative », « optimisation de la chaîne logistique », « économies en recherche et développement ». 10 % des effectifs vont être supprimés, soit près de 9 000 suppressions d'emplois. Dans ce domaine, les deux sociétés ne font que continuer ce qu'elles font depuis des

années. En cinq ans, Alcatel a déjà supprimé plus de la moitié de ses effectifs, passant de 120 000 salariés en 2000 à 55 000 aujourd'hui (dont 18 000 en France). Lucent a procédé à un « dégraissage » comparable.

Voilà en résumé la grande aventure de la prétendue haute technologie, de ce qu'ils osent appeler l'industrie de l'avenir : des destructions d'emplois, des fermetures d'usines, et des milliards de bénéfices supplémentaires pour les actionnaires.

Bertrand GORDES

• La Poste – Paris 13^e

Coup de colère des facteurs

Depuis le 20 mars, le bureau de poste Paris 13 a été réorganisé, ce qui s'est soldé par la suppression d'une cinquantaine d'emplois de facteurs, sur les 200 qui distribuent le courrier. La direction espérait aussi se débarrasser fin avril d'une trentaine d'intérimaires qu'elle a embauchés à partir de septembre, à la place des facteurs mutés ou partis à la retraite. Son intention était de faire passer en douceur les suppressions d'emplois.

Certains de ces collègues intérimaires galèrent depuis plus d'un an, d'un bureau réorganisé à un autre.

Depuis le 20 mars, toutes les tournées ont été changées. Les facteurs doivent apprendre un nouveau tri et s'adapter à de nouvelles tournées, dont certaines sont tellement longues qu'ils ne peuvent pas emporter tout le courrier. À tel point que les usagers et les gardiens d'immeubles téléphonent pour demander ce qui se passe.

Plusieurs collègues excédés sont allés voir les chefs, pour signaler que la charge de travail était trop importante. Mais la seule réponse du chef de centre a été : « Tout va bien, attendons deux mois et cela se réglera tout seul. » Ces propos n'ont fait que mettre

de l'huile sur le feu, d'autant plus que des collègues ont été menacés de sanctions par les chefs s'ils rapportaient du courrier, alors qu'il n'était pas possible d'en écouler une telle quantité dans les heures de travail.

Lors de la journée du 28 mars, une soixantaine de facteurs ont fait grève contre le CPE, mais aussi pour montrer leur ras-le-bol de l'attitude méprisante de la direction. Le lendemain, plusieurs dizaines d'entre eux, accompagnés par des représentants syndicaux, sont montés en délégation chez le chef de centre pendant leur temps de pause, faisant entendre haut et fort leur mécontentement.

Jeudi 30 mars, à l'issue d'une nouvelle délégation, le chef de

centre n'a rien trouvé de mieux que de menacer de sanctions disciplinaires un facteur, pour incitation à participer à une délégation, et la secrétaire de la section syndicale CGT, pour prise de parole. Autant dire que cela a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase : le vendredi à 6 h 30, la quasi-totalité des facteurs ont refusé de prendre le travail tant que les

sanctions n'étaient pas levées, malgré la présence d'un huissier et la menace du chef de centre de retirer un jour de grève en plus à ceux qui étaient de repos le samedi 1^{er} avril !

À midi, le ton avait déjà changé : la mission des intérimaires était prolongée jusqu'à fin mai, les menaces de sanctions suspendues et quelques aménagements pour le travail

étaient proposés. La direction proposait aussi de compenser la journée de grève si le travail en retard était récupéré.

Les facteurs se sont donc fait respecter. Mais il est évident qu'il faudra revenir à la charge pour récupérer des emplois et pour que les collègues intérimaires restent parmi nous.

Correspondant LO

• France Télécom

Restructurations permanentes

Le Centre France Télécom de Bagnole (Seine-Saint-Denis), en grève, en 2000, contre les restructurations et mutations.



Suite à l'annonce de 22 000 suppressions d'emplois sur trois ans, France Télécom met en place une nouvelle restructuration de grande ampleur en 2006.

La direction prétexte la concurrence avec les autres opérateurs de téléphonie pour accélérer le rythme des réorganisations. Elle met en place de nouvelles directions territoriales, qui correspondent à une concentration des services. Des mobilités sont maintenant imposées sur des secteurs beaucoup plus larges, et accompagnées de suppressions de petits centres.

Malgré le manque de personnel dans certains services techniques, il est prévu des transferts vers le commercial. Du coup, il est fait appel à la sous-traitance pour maintenir le fonctionnement.

France Télécom parle aussi toujours de réduire les effectifs pour l'entretien des bâtiments ou la comptabilité interne, alors que ceux-ci ont déjà été réduits et qu'on se demande comment il serait possible de les réduire encore.

Les diminutions permanentes de personnel entraînent l'accumulation de travail supplémentaire.

Certains d'entre nous rêvent à un jour où les restructurations cesseraient. Mais on peut parier que les dirigeants de France Télécom ne s'arrêteront pas, sauf si cette course effrénée pour générer des dividendes aux actionnaires rencontre un obstacle. Il faut

dra pour cela que les travailleurs de France Télécom refusent collectivement cette réorganisation de trop !

• France Télécom Archives Paris-Bonne-Nouvelle

Déménagement permanent

Prochainement doit avoir lieu un déménagement qui va voir se croiser des services entre les deux centres parisiens de France Télécom, Archives et Bonne-Nouvelle.

Le précédent déménagement datait déjà de plus de deux ans. Le fait est rare, le rythme étant de six mois en six mois entre les réorganisations. Une centaine de personnes avaient été déplacées de la Gare de Lyon à Bonne-Nouvelle.

Situés dans des quartiers où la cote immobilière est élevée,

ces bâtiments auraient été vidés depuis longtemps s'ils ne contenaient pas, outre les bureaux, des équipements encore importants et nécessaires au fonctionnement du téléphone, en particulier pour l'international et les retransmissions télévisées. Mais leur maintien n'empêche pas France Télécom de vouloir faire tourner les services d'un bâtiment à l'autre.

Alors le personnel finit par ne plus débarrer ses cartons en prévision du prochain départ !

• Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)

Place, voilà les machines

Rue de la Motte, à Aubervilliers, le bâtiment de France Télécom dont la construction date des années du boom de la téléphonie, dans les années 1970, n'est lui non plus pas près de disparaître. De lourds investissements ont été réalisés dernièrement pour accueillir un centre de données qui réunit une grosse partie des serveurs informatiques de France Télécom. Il y avait déjà les serveurs de Wanadoo. Les utilisateurs de l'internet ont toutes les chances de voir leurs liaisons avec internet passer par là sans le savoir.

Certaines salles ne renferment que des équipements techniques et, à l'intérieur du bâtiment, il faut faire de la place aux serveurs. Alors, là aussi, on fait déménager le personnel.

Le rêve de France Télécom, comme des autres entreprises, serait que tout fonctionne sans avoir à prévoir du personnel, ni des salaires à lui payer. Mais, comme c'est embêtant ! il y a toujours besoin de nous pour faire marcher tout ça. Et on sait même le rappeler à l'occasion.

Correspondant LO

• Dunkerque

La lutte des ex-dockers continue

« Place des menteurs, des voleurs et des assassins », c'est le texte qui figurait sur la plaque que les ex-dockers de Dunkerque victimes de l'amiante, soutenus par nombre de militants, ont posée dimanche 2 avril sur le bâtiment de la caisse de compensation des congés payés, gérée par le patronat.

Depuis des années en effet, les ex-dockers en cessation anticipée d'activité amiante touchent une allocation moindre que celle à laquelle ils ont droit, du fait de l'acharnement des patrons du port à ne pas appliquer la loi. Cette loi de 1998 stipule que l'allocation doit être calculée, en cas de travail discontinu, sur les 365 derniers jours de travail, et non pas sur la dernière année civile. Mais les patrons de l'Union maritime et commerciale n'ont transmis à la Caisse régionale d'assurance-maladie, qui verse l'allocation, que les chiffres de l'année 1992, et refusent d'en transmettre d'autres. Or il faut bien sûr plus d'un an pour accumuler 365 jours de travail effectif ; la conséquence est de comptabiliser beaucoup moins de jours travaillés et donc de rémunération pour les dockers. Les patrons ne payent rien et, en plus, ils s'acharnent contre les travailleurs !

En mai dernier, plusieurs

ex-dockers ont fait une grève de la faim pour obtenir l'application de la loi. Un accord a été signé. Mais les patrons ne le respectent pas. Ils prétendent même maintenant ne pas l'avoir accepté ! Le ministre de la Santé a reconnu le 5 août 2005, devant les ex-dockers, que les patrons minoraient leur allocation, mais il n'a rien fait contre.

Le gouvernement ne défend donc que les lois qui sont en faveur des patrons ! Le mois dernier, le sous-préfet de Dunkerque a même prétendu qu'il était impuissant contre les patrons. Il l'est beaucoup moins quand il s'agit d'envoyer les CRS contre les lycéens et les travailleurs...

Durant des dizaines d'années, les dockers du port de Dunkerque ont été particulièrement exposés à l'amiante sans aucune protection : 70 % de l'amiante importé en France y était déchargé. Les malades sont très nombreux parmi les ex-dockers et cent-vingt d'entre eux sont morts d'un cancer causé par l'amiante.

Mais les patrons empoisonneurs n'en ont pas fini avec leurs victimes, qui exigent leurs droits.

Serge VIARD

• Meurtre de Sohane

Une barbarie qui a ses racines dans l'inégalité entre hommes et femmes

Depuis le 31 mars se déroule à Créteil le procès du meurtrier de Sohane Benziane, la jeune fille morte brûlée vive à la cité Balzac de Vitry, dans le Val-de-Marne, le 4 octobre 2002. Le jugement doit être rendu vendredi 7 avril.

Accusé « d'actes de torture et de barbarie ayant entraîné la mort sans intention de la donner », Jamal Derrar se défend en affirmant qu'il s'agissait d'un « accident », qu'il voulait juste « faire peur » à Sohane. Comme s'il était normal et anodin de « faire peur » à une fille, sous prétexte qu'elle ne veut pas se plier aux volontés des petits caïds de son genre qui cherchent à s'imposer par la brutalité ! Comme s'il était anodin de la menacer d'une mort atroce (et malheureusement, ce fut plus qu'une menace) en l'enfermant dans un local à poubelles, en l'arrosant d'essence et en manipulant un briquet devant elle !

Cette barbarie n'est pas un accident, c'est un crime, et un crime sexiste. Parce que Sohane

était une fille, son assassin et les brutes qui l'ont soutenu lui ont refusé la liberté de choisir la vie qu'elle voulait. Ils ont décidé de la punir et se sont octroyé le droit de vie ou de mort sur elle, parce que son attitude ne correspondait pas aux préjugés réactionnaires qu'ils ont sur les rapports hommes-femmes, qui veulent que l'homme commande et que la femme se soumette.

Sohane n'est pas la seule victime de cette sauvagerie exercée contre des femmes. La jeune Charazad, de Neuilly-sur-Marne, a elle aussi été aspergée d'essence et brûlée sur une bonne partie du corps par un homme, sous le seul prétexte qu'elle refusait de l'épouser. Elle a survécu à ses brûlures et a décidé de rejoindre le combat que mène l'association Ni putes ni soumises pour que les femmes aient les mêmes droits et bénéficient du même respect que les hommes.

La brute qui a tué Sohane et son complice seront sans doute

condamnés, et ce ne sera que justice. Mais cela ne changera guère la situation qui est faite aux femmes, en particulier dans ces cités où de petits caïds veulent faire régner leur loi. Certes, seule une minorité d'hommes en arrivent à ces atrocités, sous l'influence de l'ignorance, de la bêtise que flattent les préjugés sexistes, auxquelles peuvent s'ajouter l'alcool ou la drogue. Mais il ne faut pas oublier qu'en France, un pays qui se présente comme étant « civilisé », 400 femmes meurent chaque année, soit plus d'une par jour, victimes de violences exercées par leur compagnon ou leur mari.

Si de tels actes de barbarie peuvent avoir lieu, c'est bien parce que, dans cette société, la femme n'est pas considérée comme étant l'égale de l'homme, que ce soit au travail, à la maison ou dans les mentalités. Imposer le droit au respect, à choisir librement leur vie est encore un combat que les femmes doivent mener quotidiennement.

Marianne LAMIRAL

• Le procès de Bobigny de 1972

Une étape du combat pour les droits des femmes

Le téléfilm *Le procès de Bobigny*, diffusé le 3 avril sur France 2, a rappelé ce que fut cet épisode du combat des femmes pour le droit à l'avortement.

C'était en 1972. Marie-Claire, 16 ans, enceinte à la suite d'un viol, comparait devant le tribunal de Bobigny pour avoir avorté. Quant à sa mère, elle était jugée pour « complicité », car l'avortement était alors un délit. Les femmes n'avaient pas le droit d'interrompre une grossesse non désirée. Les peines encourues étaient lourdes : six mois à deux ans de prison pour celle qui avait avorté, et un à cinq ans pour celle ou celui qui lui en avait procuré les moyens.

Lors de leurs procès, la mère et la fille eurent le courage de braver cette loi injuste, criminelle et hypocrite. Tout le monde savait alors que, chaque année, des centaines de milliers de femmes avortaient. Celles qui avaient les moyens, ou les relations sociales qui vont souvent avec, le faisaient avec l'aide de médecins ou à l'étranger. Les autres, celles qui, comme Marie-Claire et sa mère, étaient de

milieu modeste, recouraient à tout ce qui pouvait servir pour déclencher l'avortement. Des dizaines de femmes mouraient chaque année, des suites d'un avortement clandestin dans de mauvaises conditions sanitaires.

Marie-Claire eut donc le courage d'affirmer que ce n'était pas sa mère qui lui avait demandé d'avorter, mais qu'elle avait décidé, elle-même, de ne pas mettre au monde un enfant non désiré. Quant à sa mère, elle eut le cran d'affronter un tribunal d'hommes nantis et pleins d'assurance pour leur asséner que ce choix relevait du seul droit des femmes, et pas des tribunaux. Elles étaient soutenues autour du tribunal par des manifestantes brandissant des pancartes : « Notre ventre nous appartient », « Un enfant, si je veux, quand je veux ».

Gisèle Halimi, avocate et militante pour les droits et les libertés des femmes, assura la défense des deux accusées. Elle fit le procès de cette législation barbare. Jacques Monod, prix Nobel de médecine, vint dire à la barre que cette loi était dépassée par la médecine ; le professeur Milliez, médecin gynécologue,

catholique et pratiquant, en affirmant qu'il aurait avorté Marie-Claire si celle-ci le lui avait demandé, mit en évidence l'hypocrisie de cette loi.

Marie-Claire fut relaxée. Sa mère fut condamnée à 500 F d'amende avec sursis, et la femme qui avait pratiqué l'avortement à un an de prison avec sursis. Les tribunaux eux-mêmes étaient contraints de reconnaître l'absurdité de la loi. Mais c'est le combat mené par Marie-Claire et sa mère, et par des centaines de milliers d'autres femmes dans ces années-là, qui allait finir par imposer la liberté pour les femmes de mettre fin à une grossesse non désirée. Comme l'a rappelé Gisèle Halimi dans une interview, il faut savoir « *désobéir à une loi répressive pour affirmer une liberté première* ».

Le droit à l'interruption volontaire de grossesse est aujourd'hui remis en cause, ne serait-ce que par le manque croissant de structures médicales où le pratiquer. Ce n'est pas un combat du passé, il reste d'actualité.

Sophie GARGAN

• Bondieuseries

La ronde des jurons

Réintroduire dans la loi un délit de blasphème, c'est ce que voudrait faire un député UMP du Gard, Jean-Marc Roubaud. Le 14 mars, il a déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale visant à introduire ce délit, en interdisant « *les propos et les actes injurieux contre toutes les religions* ». Il propose par conséquent que soit modifiée la loi sur la liberté de la presse, afin qu'elle précise ce qu'on peut entendre par injure : « *Tout discours, cri, menace, écrit, imprimé, dessin ou affiche outrageant, portant atteinte volontairement aux fondements des religions* ». Et pour faire bonne mesure son compère Eric Raoult, député-maire UMP du Raincy en Seine-Saint-Denis, propose même maintenant que le mot « *caricature* » soit ajouté à la liste !

Les philosophes du siècle des Lumières fustigeaient l'intolérance religieuse et réclamaient la liberté d'expression, celle de critiquer les puissants et les religieux. C'est en juillet 1791, pendant la Révolution fran-



çaise, que fut aboli le délit de blasphème qui, jusque-là, pouvait conduire à la mort quiconque mettait la religion en cause. La loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État réaffirmait cette abolition. On peut donc jurer partout en France... sauf en Alsace-Lorraine, où cette loi ne s'applique pas et où un « *blasphème public contre Dieu* » peut coûter trois ans de prison !

Si jamais la loi proposée par les députés passait, on ne pourrait plus alors que constater, avec Georges Brassens : « *Ils ont vécu, de profundis, Les joyeux jurons de jadis Tous les bon dieu Tous les vertudieu (...) Ainsi, pardieu, que les jarnidieu Et les pasquedieu* ».

M.L.

« Par de pareils objets les âmes sont blessées » (Molière)

Chaque année, depuis 1955, pendant la Foire aux vins qui se tient à Saint-Amand-Montrond, dans le Cher, une fresque est exposée dans la salle des libations. Après avoir fermé les yeux pendant plus de quarante ans, l'Église catholique s'est soudain offusquée de voir cette « *image provocante* » où « *une paroissienne agenouillée offre sa gorge au regard d'un*

prêtre » ! L'archevêque de Bourges et le curé de la ville ont demandé aux organisateurs de la foire de la retirer.

350 ans après Molière, l'espèce hypocrite des Tartuffe qui demandent de « *cacher ce sein que je ne saurai voir* », car il leur fait venir « *de coupables pensées* », n'est pas encore en voie de disparition.

M.L.

Jean-Paul II aurait rendu la vue à un sourd

Le 2 avril, les journaux télévisés ont gratifié les téléspectateurs de reportages sur le premier anniversaire de la mort du pape Jean-Paul II. Les journalistes ont disserté avec le plus grand sérieux sur l'avancement du procès en béatification du défunt pape, procès nécessaire pour qu'il devienne un saint reconnu et estampillé. D'après les reportages, les miracles accomplis

par Jean-Paul II, en particulier les guérisons de malades incurables, seraient particulièrement nombreux et probants et justifieraient donc une béatification rapide.

Le miracle aurait été que la télévision soit guérie de son conformisme consternant. Mais pour ça, il faudrait être beaucoup plus fort que Jean-Paul II !

P. G.